



Le réseau
de transport
d'électricité

enedis
L'ELECTRICITE EN RESEAU

SICAP
RÉSEAUX D'ÉNERGIES

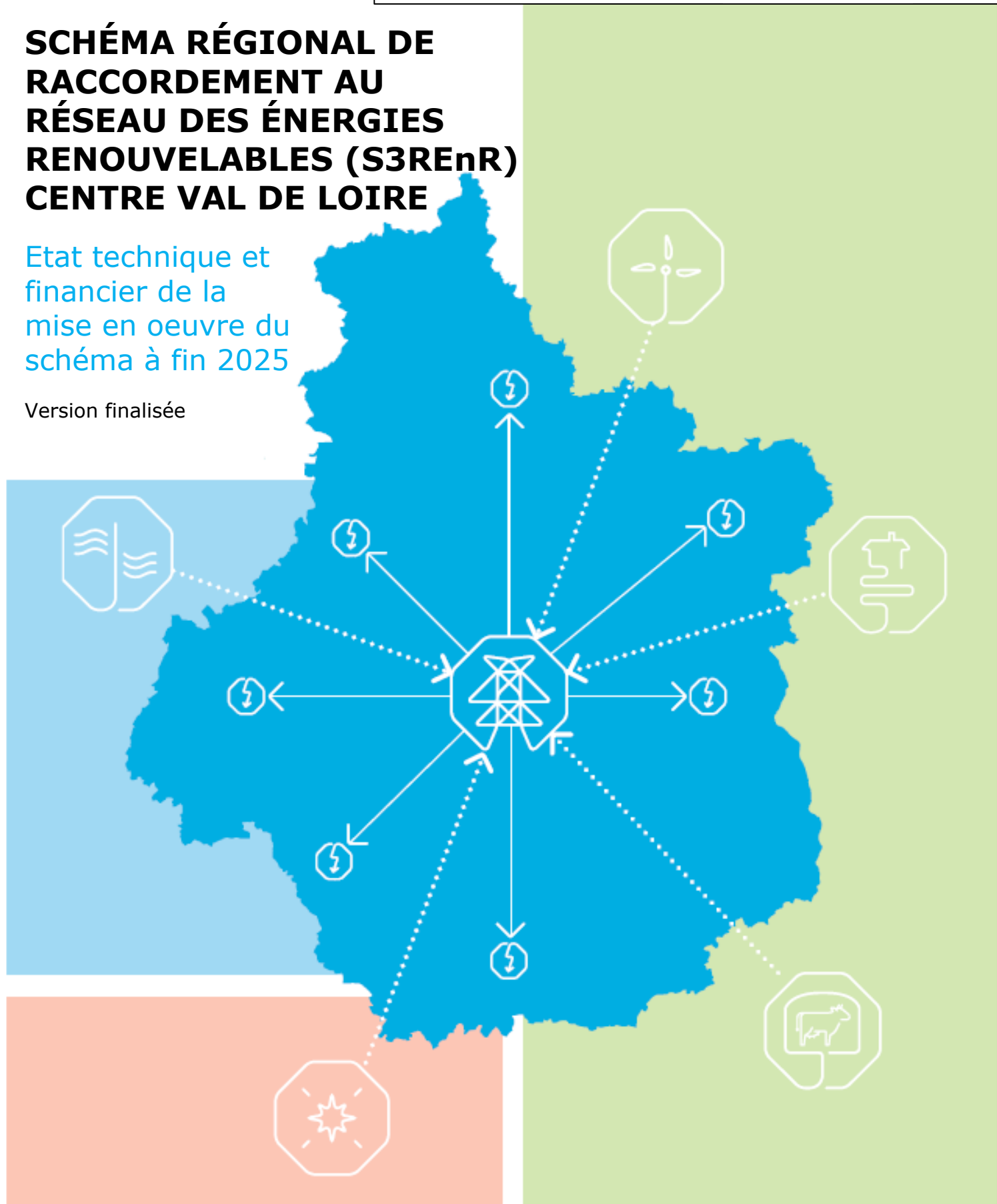
/ GROUPE
GEDIA

S Y N E L V A

SCHÉMA RÉGIONAL DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (S3REnR) CENTRE VAL DE LOIRE

Etat technique et
financier de la
mise en oeuvre du
schéma à fin 2025

Version finalisée



SOMMAIRE

Préambule.....	9
Evolution de la production EnR.....	10
Dynamique de raccordement EnR	10
Affectation des capacités réservées.....	11
Aménagements du schéma.....	14
Cartographie des travaux	16
Avancement des travaux.....	18
Etat financier du schéma	19
Indicateurs de suivi de mise en oeuvre du schéma.....	22
Conclusion	22
Annexes et clés de lecture.....	24
1. Evolution de la production EnR	24
2. Aménagements du schéma	24
3. Avancement des travaux	29
4. Etat financier du schéma	51
5. Capacités réservées par poste	51

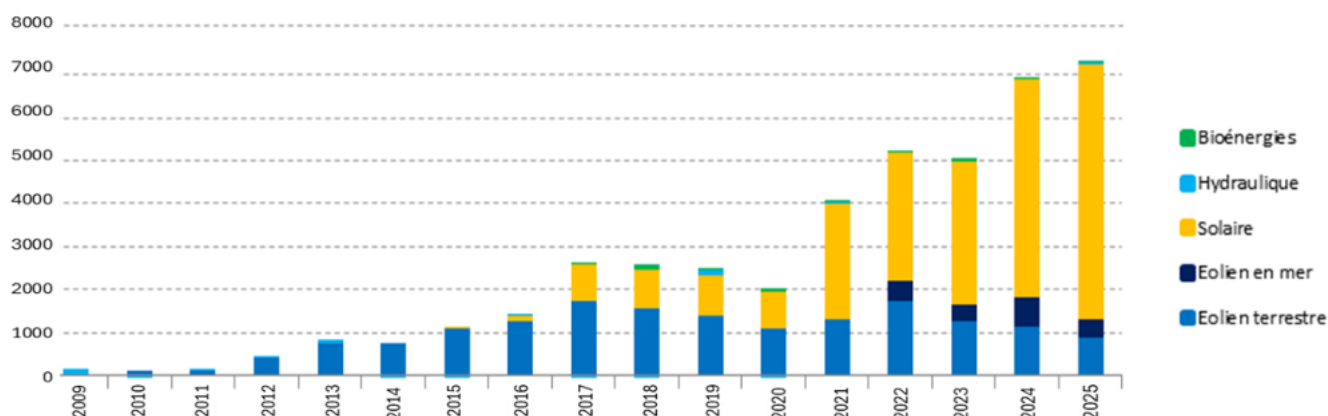
Poursuivre la transition énergétique en cohérence avec la politique de décarbonation de l'état

En 2025, la dynamique de raccordement des énergies renouvelables (EnR) a de nouveau franchi un cap historique, avec un volume record de 7 300 MW nouvellement raccordés, reflet d'un engagement collectif croissant en faveur de la transition énergétique. Ces nouvelles installations, en croissance de 10% par rapport à 2024, sont majoritairement raccordées sur le RPD et traduisent le dynamisme des installations photovoltaïques, qui représentent 5 900 MW, dont 3 700 MW de projets raccordés en basse tension.

Ce mouvement s'inscrit dans la trajectoire définie par l'État pour faire du mix énergétique français un levier de souveraineté, de compétitivité et de résilience face aux défis climatiques.

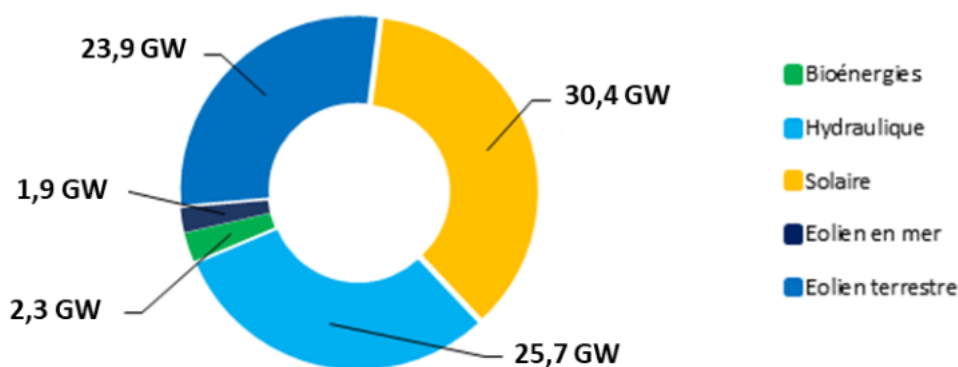
La France dispose désormais d'un parc de production EnR de plus de 84 000 MW, incluant l'ensemble des filières renouvelables, dont les parcs éoliens en mer. La capacité solaire installée totale a dépassé en 2025 celle des installations hydrauliques : ainsi le parc hydraulique historique représente désormais moins du tiers de la capacité EnR installée, alors que les installations éoliennes et photovoltaïques représentent environ 66% du parc¹.

Evolution annuelle de la puissance EnR raccordée (MW)



Evolution annuelle des volumes d'EnR raccordés (en MW)

Répartition par filière au 31/12/2025 (MW)



Répartition des volumes d'EnR raccordés par filière (en MW)

[Bilan électrique 2025](#)

A date, en raison d'une meilleure acceptabilité par rapport aux autres filières, notamment en termes d'insertion paysagère et d'appropriation par les territoires, on constate une prédominance accrue des projets photovoltaïques (PV), principalement des projets de faible puissance. Les puissances unitaires varient toujours considérablement selon les projets, avec un dynamisme accru des installations de puissance modérée, tandis que le développement de projets de raccordement de plusieurs centaines de MW se poursuivent. On constate parallèlement une tendance de baisse continue des raccordements éoliens.

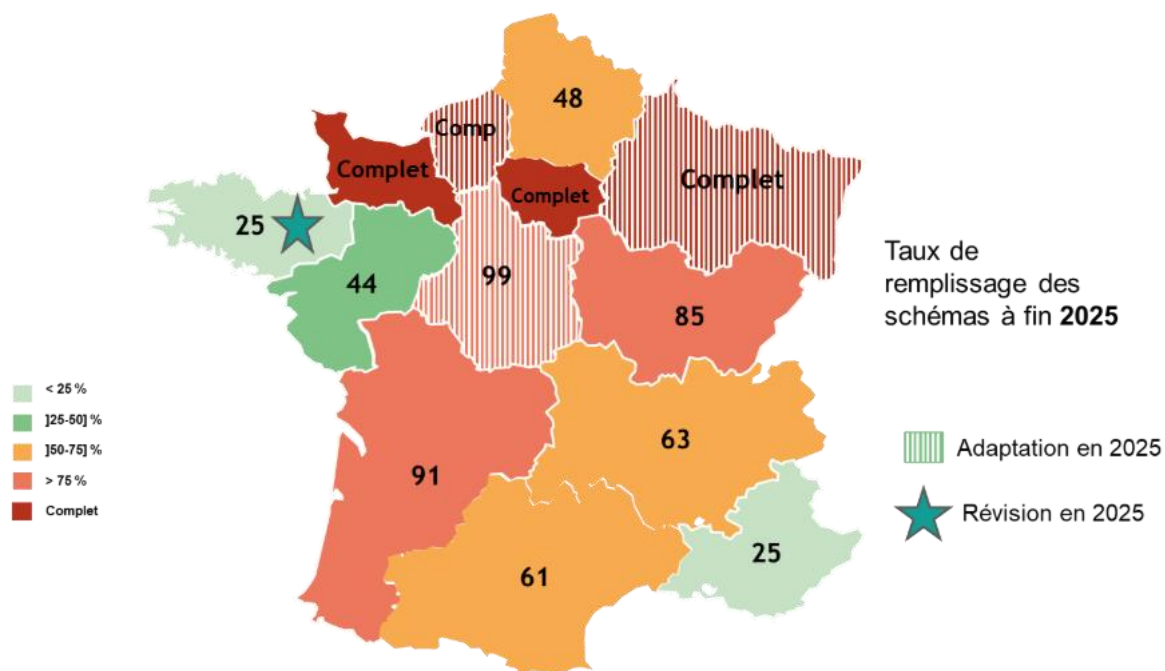
Les dernières adaptations et révisions de schémas dans le régime « *Pré-APER* » sont entrées en vigueur

Pour répondre rapidement à la dynamique croissante des projets d'énergies renouvelables terrestres, et notamment à des saturations locales de postes en partie provoquées par des raccordement massifs de parcs de petite puissance non pilotable, de dernières adaptations ont été notifiées avant l'entrée en vigueur du nouveau cadre de réalisation des S3REnR, APER. En 2025, trois adaptations ont été conduites à leur terme en Centre Val de Loire, Grand Est et Haute Normandie, permettant de libérer un volume de capacités réservées supplémentaires de 2 GW.



Adaptations de schémas réalisées et en cours à fin 2025

Pour éviter la désoptimisation de la planification des réseaux induites par les adaptations, le dispositif APER n'a pas reconduit ce système d'adaptation de schémas aux bénéfices de nouveaux mécanismes : en particulier, une nouvelle flexibilité (mobilisation d'un réservoir de travaux prédéfinis) viendra compléter les transferts de capacité réservée et de travaux, pour continuer d'émettre des offres de raccordement entre deux processus de révisions.



A fin 2025, 73% de la capacité d'accueil des réseaux réservée aux projets EnR est affectée à des projets en cours de développement. Ce taux de réservation des capacités des schémas est en augmentation par rapport à celui observé fin 2024 (66%) compte-tenu en particulier de la forte dynamique des raccordements de PV BT, malgré la révision ou l'adaptation de quatre schémas en 2025. Ainsi, l'entrée en vigueur du schéma Bretagne mi 2025 a permis la création de 4,4 GW supplémentaires de capacités réservées qui sont venues s'ajouter aux 2 GW dégagées par les adaptations des schémas Grand Est, Centre Val de Loire et Haute Normandie. Les schémas de Grand-Est, Ile-de-France et Normandie sont complets à fin 2025.

Optimisation du raccordement des projets de petite puissance dans les zones saturées

Les gestionnaires de réseaux mettent en œuvre des stratégies pour accélérer le raccordement des projets de petite puissance, même dans les zones à forte saturation. En 2025, la dynamique de raccordement des projets photovoltaïques diffus reste robuste, y compris dans les zones rurales où la capacité d'accueil supplémentaire ne sera disponible qu'après des travaux significatifs. Les initiatives lancées par RTE et Enedis depuis 2022 pour proposer des solutions de raccordement anticipé ont permis de traiter de l'ordre de 6 000 demandes, grâce à des propositions bien accueillies par les parties prenantes.

Cependant, cette dynamique intense révèle des contraintes localisées sur un nombre restreint de postes sources (de l'ordre de 130 postes à fin 2025) depuis la fin de l'été 2024. Pour répondre à ces défis, les gestionnaires de réseaux intensifient leurs efforts pour optimiser le raccordement des installations, notamment dans les milieux agricoles. En l'absence de pilotabilité des installations photovoltaïques de faible puissance à date, RTE et certains gestionnaires de réseaux explorent des leviers supplémentaires, tels que l'appel à des flexibilités additionnelles. Ces solutions sont mises en œuvre dans les cas où une contrainte de transit est identifiée à très court terme. Elles servent d'expérimentation pour minimiser les contraintes dans des zones dynamiques de raccordement dans l'attente des révisions.

Les prochaines révisions des schémas S3REnR devront intégrer de manière adéquate le volume de production diffuse, en tenant compte des évolutions des modalités de soutien aux installations photovoltaïques. Ces ajustements visent à aligner la taille des installations au bénéfice des projets de puissances plus élevées, pour se conformer aux objectifs de développement à moyen terme du gouvernement.

Les gestionnaires de réseaux, en collaboration avec les services de l'état, cherchent à mieux caractériser la file d'attente pour planifier une infrastructure économique et pertinente

Les gestionnaires de réseaux en collaboration avec la CRE et la DGEC ont mené une analyse afin d'affiner la file d'attente et mieux caractériser la maturité des projets. Cette maturité a été appréciée en particulier à l'aune de trois critères :

- Disposer d'un « droit d'accès au réseau »
- Être en possession d'une autorisation administrative (en particulier l'autorisation d'urbanisme)
- Bénéficier d'un soutien public ou avoir sécurisé son financement (mécanisme de soutien de l'Etat ou « PPA »).

Prenant pour appui ces travaux, RTE mène des réflexions pour intégrer les travaux méthodologiques de consolidation et de qualification de la file d'attente dans les révisions des schémas. L'objectif serait ainsi de mieux estimer le réalisme de la file d'attente et ainsi :

1. Eviter un phénomène de saturation contractuelle du réseau avec des projets d'installation EnR qui « bloqueraient » l'accès à la capacité disponible pour des projets potentiellement plus matures
2. Réaliser le bon dimensionnement des ouvrages et leur planification au bon endroit et au bon moment.

Une coordination approfondie RTE-Enedis sur ce sujet est en cours.

Un cadrage des ambitions des futurs schémas a été réalisé pour assurer une cohérence entre les objectifs des schémas S3REnR à réviser avec les objectifs de l'état.

Pour se conformer au décret APER de juillet 2024, un cycle de révisions de l'ensemble des schémas s'est ouvert. Début 2025, les gestionnaires de réseau ont donc débuté les travaux de révision, en étroite coopération avec les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités, les producteurs et les autres parties prenantes.

Les premiers scénarios de capacité globale issus des concertations régionales, ont montré une décorrélation entre les chiffres proposés en région et les scénarios du projet de PPE. En parallèle de la publication du décret PPE rendue publique le 12/2/2026, un travail de déclinaison régionale a été réalisé par les services de l'Etat avec l'appui de RTE pour proposer des cibles cohérentes avec les enjeux énergétiques et stratégiques de l'Etat, entraînant une temporisation des travaux régionaux au 2nd semestre 2025.

Ceci a permis la relance des révisions. Les dossiers d'éclairage permettant au préfet de région de fixer la capacité du schéma ont donc été envoyés fin 2025 pour les régions les plus avancées - Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle Aquitaine et Centre Val de Loire.

Les gestionnaires des réseaux ont débuté la révision des autres schémas mi-janvier 2026, conformément aux dispositions du décret APER. Les travaux des éclairages au préfet, basées notamment sur la déclinaison régionale retenue par la DGEC, et lui permettant de définir l'ambition régionale d'un schéma vont se poursuivre toute l'année 2026.

L'objectif est de finaliser la révision des schémas en deux ans environ une fois l'ambition définie par le préfet.

La dynamique d'investissements se poursuit pour adapter l'infrastructure à la dynamique des EnR

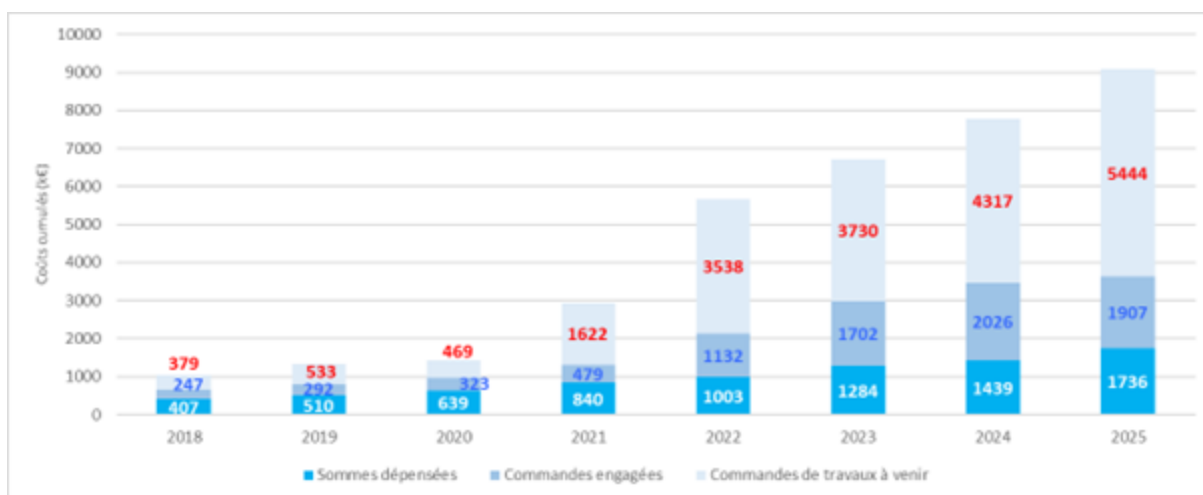
Pour suivre des raccordements toujours en croissance, les gestionnaires de réseau poursuivent leur mobilisation industrielle en augmentant des volumes d'investissement et développent les ouvrages prévus dans les schémas S3REnR actuels. Ces investissements sont réalisés en adéquation avec les dynamiques de croissance locale et sont conjointement ordonnancés pour piloter l'effort industriel de mise à disposition de capacités de manière efficace.

Dans le contexte :

- i. de révision de tous les schémas avec une priorisation des schémas ayant des niveaux de saturation important
- ii. d'une hausse structurelle des coûts reflet des tensions sur les marchés
- iii. et d'investissements massifs réalisés et à venir par les gestionnaires des réseaux

les ouvrages les plus attendus pour permettre le raccordement des projets matures seront priorisés.

Par ailleurs les ouvrages identifiés comme moins utiles techniquement, n'ayant pas fait l'objet de demande de raccordement client, bénéficiant d'un bilan économique incertain ou identifiés comme problématiques au sein des territoires font l'objet d'une étude approfondie avant une possible reconduction dans les schémas révisés dans un format plus économique, au bénéfice des territoires, des producteurs et de la collectivité.



Evolution des investissements cumulés pour les créations et les renforcements à fin 2025

La forte croissance des commandes engagées depuis 2022 se poursuit, illustrant l'accélération du financement des ouvrages inclus dans les schémas par les gestionnaires de réseau et les producteurs. De plus, l'évolution des commandes de travaux à venir met en évidence les enjeux d'investissement auxquels les gestionnaires de réseaux doivent faire face pour accueillir les EnR.

Les gestionnaires de réseaux concertent les nouvelles dispositions issues de la loi « APER »

Suite à la publication du décret dit « APER » le 21 juillet 2024, des concertations menées par Enedis et RTE ont débuté pour décliner dans leurs documentations techniques de référence (DTR) respectives les nouvelles dispositions s'appliquant à l'élaboration et la vie des S3REnR.

Ces dispositions visent à améliorer l'efficacité de la planification puis du raccordement au bénéfice de toutes les parties prenantes.

Les sujets d'ores et déjà abordés ont été les suivants :

- Une remise à plat de l'ensemble des notions utilisées dans le cycle de vie des schémas S3REnR pour contribuer à une meilleure visibilité par les parties

prenantes du dispositif, à la fois pendant les révisions et une fois les schémas révisés en vigueur ;

- Les modalités d'organisation des campagnes de recensement de prévisions d'installations de production d'électricité EnR, pour l'établissement des hypothèses nécessaires aux études réseau permettant de planifier les investissements réseaux nécessaires à la mise à disposition de la capacité globale de raccordement régionale ;
- Les modalités d'application des critères techniques et économiques qui s'imposent aux investissements qui peuvent intégrer la planification, conformément à l'arrêté du 29 mars 2025 ;
- Les modalités de mise en œuvre du droit de priorité à l'instruction des demandes de raccordement au réseau public de transport d'installations de production d'électricité EnR (évolution de la procédure raccordement au RPT) ;
- Les modalités de mise en œuvre du « réservoir de travaux », dédié au raccordement d'installations sur le RPD ;

La concertation se poursuivra au premier semestre 2026.

L'amélioration de l'offre cartographique grâce à une concertation approfondie pour la refonte de l'outil Capareseau

Capareseau est un outil cartographique de référence pour l'ensemble des parties prenantes locales et nationales. Il met à disposition les données sur les capacités de raccordement au niveau des postes (i), les informations de dynamique globale par schéma S3REnR (ii) et la planification de l'infrastructure de réseau de transport et de distribution (iii) ; la donnée est alimentée par les gestionnaires de réseaux.

Afin de palier une problématique d'interface peu lisible pour certaines parties prenantes et du nouveau dispositif issu de la loi APER, RTE a lancé une concertation approfondie avec l'ensemble des acteurs d'octobre 2025 à février 2026 pour définir des fonctionnalités et données de Capareseau.

Une phase de définition d'un socle de principes dégageant des lignes directrices pour le futur outil présenté dans l'instance de concertation de RTE en octobre a précédé une concertation approfondie menée en collaboration étroite RTE-Enedis, avec les GRD.

Pendant la période de développement de l'outil à venir, des séances de concertation seront également organisées avec les producteurs EnR et les distributeurs, afin de co-construire l'ergonomie et les parcours utilisateurs tout au long de l'année 2026 pour un objectif très ambitieux de livraison de l'outil : le 1er janvier 2027.

Cette concertation, nécessaire pour répondre aux nouveaux besoins des utilisateurs ainsi que la date butoir de livraison de Capareseau, est considérée par la Commission de régulation de l'énergie comme une action prioritaire dans sa délibération TURPE 7 HTB, assortie d'une régulation incitative. RTE met donc tout en œuvre pour s'y conformer, en ne sacrifiant pas cet objectif à la qualité et le besoin impérieux de mise à disposition d'un outil fonctionnel et utile.

PREAMBULE

Le S3REnR Centre Val-de-Loire a été approuvé par le préfet de région le 22/03/2023. Ce schéma initial a mis à disposition des projets de production EnR une capacité d'accueil de 4939 MW, dont 4214 MW de capacités nouvellement créées s'ajoutant aux 725 MW préexistants. La quote-part globale s'élève à 70.49 k€/MW (valeur actualisée au 01/02/2026). Les montants d'investissements de l'état initial et du schéma sont détaillés ci-dessous.

Investissements du schéma :

- Créations financées par la quote-part payée par les producteurs : 416 M€ dont 125 M€ GRD
- Renforcements financés par le TURPE : 207 M€ dont 23 M€ GRD

Autres investissements des gestionnaires de réseau, contribuant à l'accueil des EnR (Etat initial dont anciens schémas) : 389 M€

Le présent document a pour objet d'établir un état technique et financier de la mise en œuvre de ce S3REnR à la date du 31 décembre 2025 (année N-1), après 2 années d'application, conformément à l'article D321-21-1 du code de l'énergie. Une synthèse nationale des états techniques et financiers sur la même année est mise à disposition sur le site de RTE. Pour mémoire, le précédent état technique et financier annuel à fin 2024 est disponible sur le site Internet de RTE. Cet état technique et financier a été élaboré conjointement avec ENEDIS et SICAP, présenté à la DREAL Centre Val-de-Loire et publié sur le site internet de RTE. Il a également été annexé au bilan d'exécution du programme d'investissement adressé à la CRE. Les gestionnaires de réseau ont établi cet état en cohérence avec les chiffres du panorama des EnR publié par ailleurs. Le S3REnR, la cartographie associée, le rapport de concertation et le présent état technique et financier annuel sont disponibles sur le site internet de RTE à l'adresse : <https://www.rte-france.com/projets/s3renr>.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION ENR

Dynamique de raccordement EnR

713 MW d'installations EnR raccordées en 2025

Le parc de production d'énergies renouvelables en service atteint 3921 MW (+22 % par rapport à 2024). Le volume des projets en développement atteint 5397 MW (+24 % par rapport à 2024).

Bilan de la production (en MW)

Etat d'avancement	Gestionnaire	2024	2025
En service	RTE	302	395
	ENEDIS	2611	3198
	ELD	295	328
En développement	RTE	1592	1662
	ENEDIS	2674	3650
	ELD	84	85
Total		7558	9318

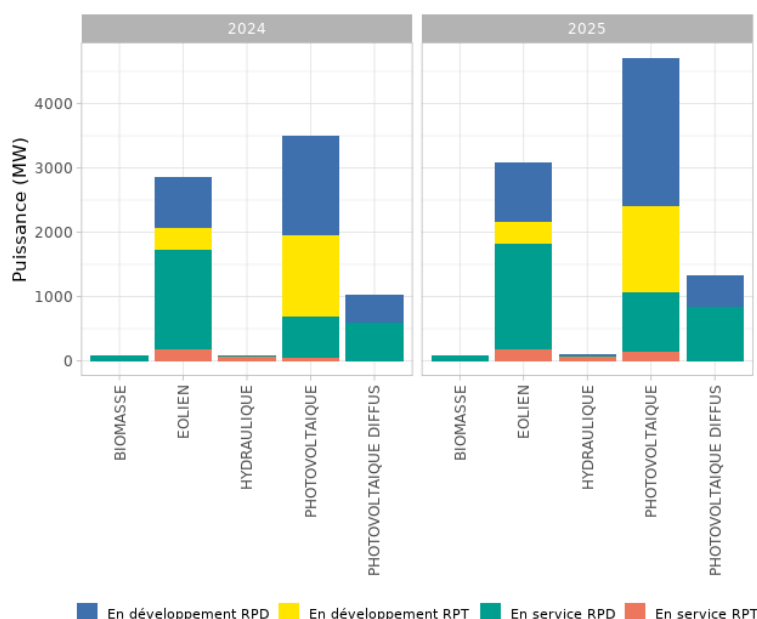
91 MW de production éolienne raccordée en 2025

La dynamique annuelle de raccordement de la production éolienne est de +5 %. Le volume total de projets éoliens en service et en développement affiche 3092 MW à fin 2025 (+8 % par rapport à 2024).

622 MW de production photovoltaïque raccordée en 2025

La dynamique annuelle de raccordement de la production photovoltaïque est de +48 %. Le volume total de projets photovoltaïques en service et en développement affiche 6037 MW à fin 2025 (+34 % par rapport à 2024).

Répartition par filière des installations EnR

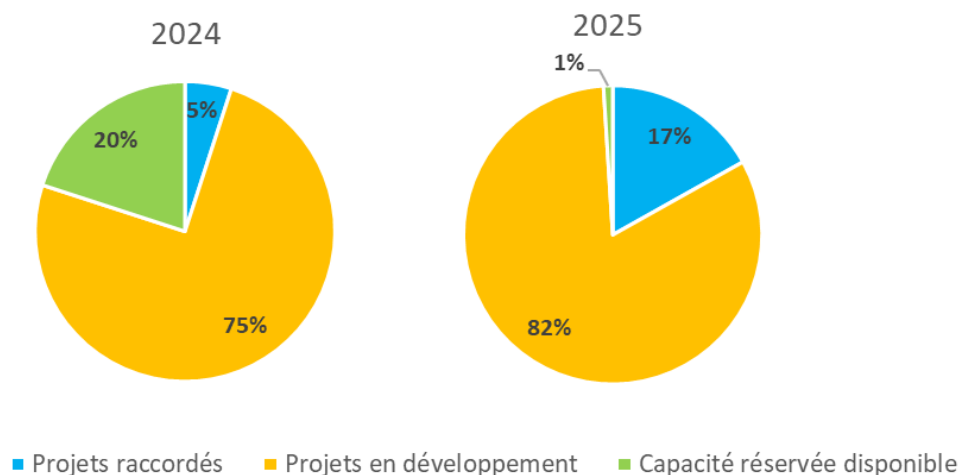


Affectation des capacités réservées

1736 MW de capacités réservées attribuées en 2025

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution de l'affectation des capacités réservées du S3REnR aux installations de production d'énergies renouvelables à fin 2025 et fin 2024, hors appel d'offres éolien posé en mer.

Répartition de la capacité réservée selon le stade des projets EnR



99 % de la capacité du schéma allouée à fin 2025

Depuis la publication du S3REnR Centre Val-de-Loire, 4 916 MW ont été affectés, dont 830 MW (17 %) ont été mis en service. Les capacités réservées de chacun des postes du S3REnR sont disponibles en annexe 5. Les capacités d'accueil du schéma sont mises à jour régulièrement sur le site internet Caparéseau.fr.

La localisation des capacités réservées attribuées est représentée sur la carte ci-dessous.

A noter que la complétude du schéma a été atteinte le 28 février 2026.

En conséquence, les offres de raccordement au réseau public de transport pour les nouvelles installations de production d'énergie sur la région Centre – Val de Loire ne pourront pas bénéficier d'une offre de raccordement dans le cadre du S3REnR en vigueur et devront attendre l'entrée en vigueur du schéma révisé, et ce dans le respect de l'application du droit de priorité d'instruction HTB au sens de l'article D. 342-22-4 du code de l'énergie.

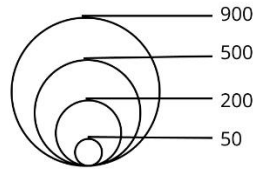
En revanche, les projets de production d'énergie renouvelable qui peuvent bénéficier d'une offre de raccordement au réseau public de distribution peuvent toujours entrer en file d'attente en payant la quote-part du schéma en vigueur, tel que cela est prévu à l'article D. 342-22-2 du code de l'énergie. La capacité alors allouée à ces projets sera décomptée du schéma révisé.

Les ouvrages non déclenchés du schéma en vigueur sont requestionnés dans le cadre de la révision en cours du schéma.

CENTRE VAL DE LOIRE

Capacité de la région

Capacité réservée (MW)



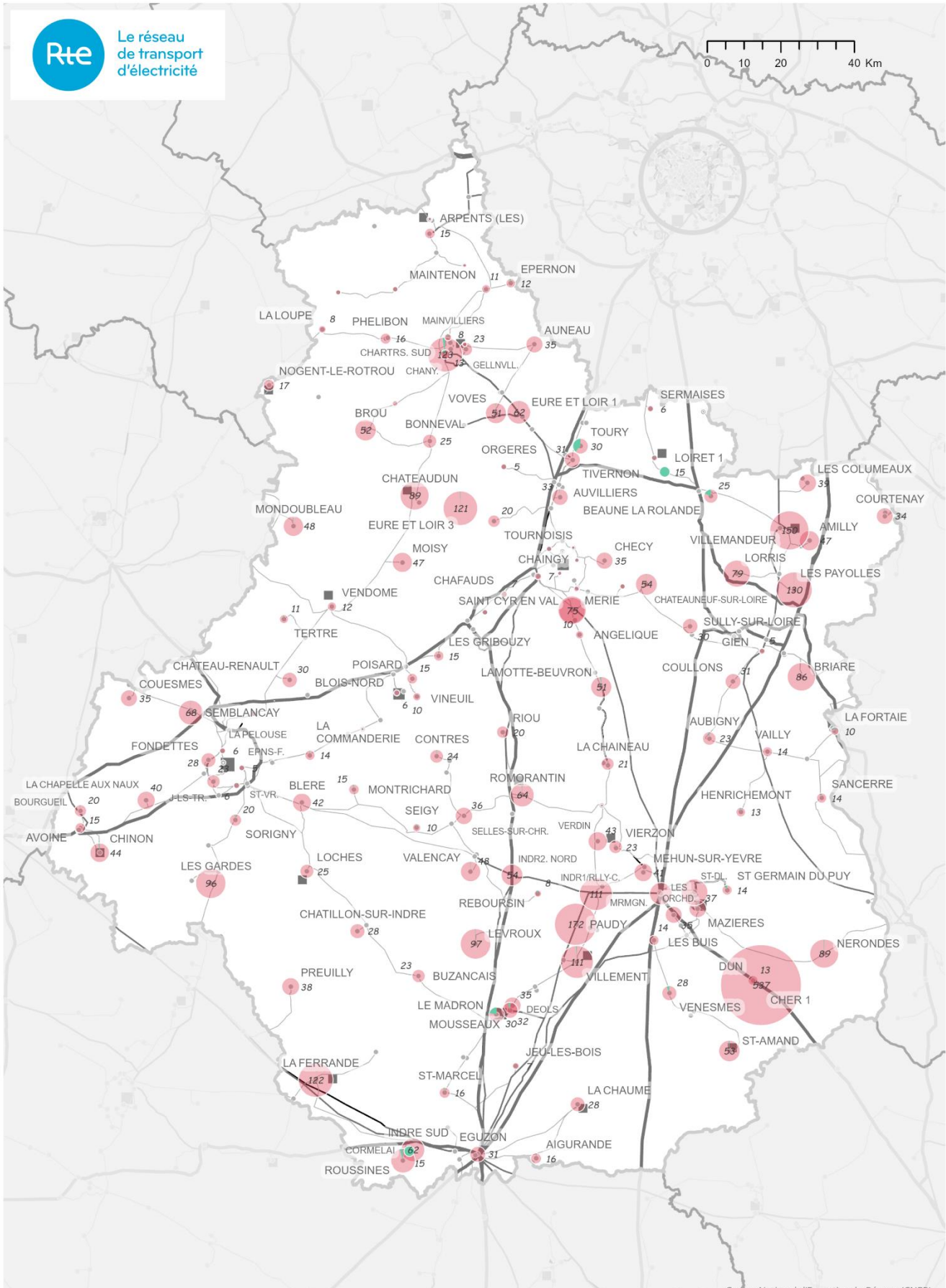
Réseau électrique



Type d'ouvrage



Administratif ■ Agglomérations



AMENAGEMENTS DU SCHEMA

Afin de prendre en compte les besoins des producteurs pour la localisation et le volume de leurs projets d'installations EnR, le S3REnR Centre Val-de-Loire a fait l'objet de transferts de capacité réservée sur l'année 2025. Certains de ces transferts ont été accompagnés de déplacements de travaux.

1845 MW ont été transférés en 2025

Ce volume représente 344 transferts.

L'année 2025 a aussi connu des transferts de travaux à isocoût de :

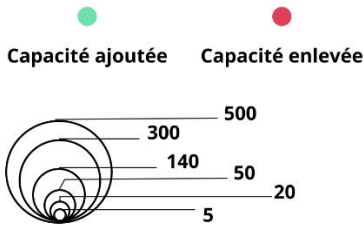
- Transfert de demi-rame depuis BROU vers SANCERRE ;
- Transfert de l'autotransformateur 400/225kV depuis INDRE ET LOIRE 1 vers MARMAGNE ;
- Transfert d'un transformateur 90/20kV depuis POIRIER vers RIOU ;
- Transfert d'un transformateur 90/20kV depuis INDRE1/REUILLY-CHERY vers ROMORANTIN ;
- Transfert d'un transformateur 90/20kV depuis VAILLY vers MERIE.

La liste complète des transferts et, le cas échéant, des travaux ajoutés et modifiés figure en annexe 2.

CENTRE VAL DE LOIRE

Capacité de transfert de la région

Capacité transférée (MW)



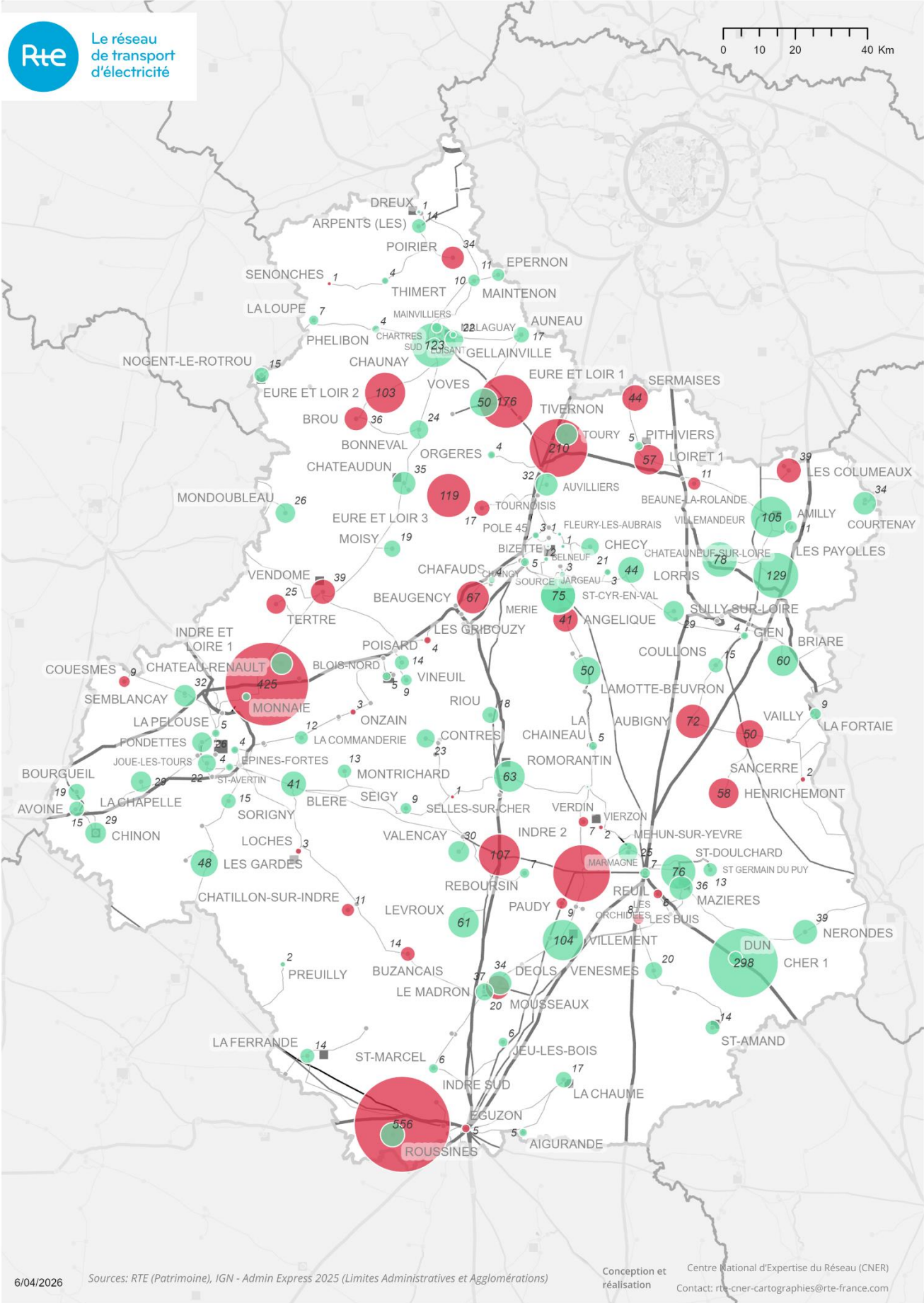
Réseau électrique



Administratif

Agglomérations

Type d'ouvrage



CARTOGRAPHIE DES TRAVAUX

La cartographie ci-après représente les ouvrages renforcés ou créés inscrits au S3REnR avec leur date de mise en service prévisionnelle. Les ouvrages de l'état initial du S3REnR et le réseau existant sont présents sur la carte (fond de carte). Seuls les ouvrages inscrits au schéma sont détaillés.

A noter que les dates de mises en service prévisionnelles pourront évoluer en fonction de la dynamique de développement des EnR.

Le schéma étant complet au 28/02/2026. Aucun investissement supplémentaire ne peut être déclenché pour une demande de raccordement postérieure à cette date.

Concernant les postes à créer, EURE-ET-LOIR 2, LOIRET 1 et INDRE ET LOIRE 1 sont requestionnés dans le cadre de la révision du schéma. A noter que le poste INDRE SUD a été déclenché début 2026, avant complétude du schéma.

CENTRE VAL DE LOIRE

Calendrier prévisionnel de mise en oeuvre des projets de travaux prévus au S3REnR

Investissements et adaptation

- | | | | |
|--|--|--|--|
| ● Renforcement
Implantation
connue | ● Création
Implantation
certaine | ◆ Création
Implantation
incertaine | ● Renforcement
de
transformateur |
| ■ Renfo.
Implantation
connue | ■ Renfo.
Implantation
incertaine | ◆ Création -
Implantation
incertaine | ● Création de
transformateur |

Date de mise en service prévisionnelle

- 20XX Projet déclenché
- 20XX Projet non déclenché
(Date indicative)

Réseau électrique

- 63 - 90 - 150 kV
- 225 kV
- 400 kV

Type d'ouvrage

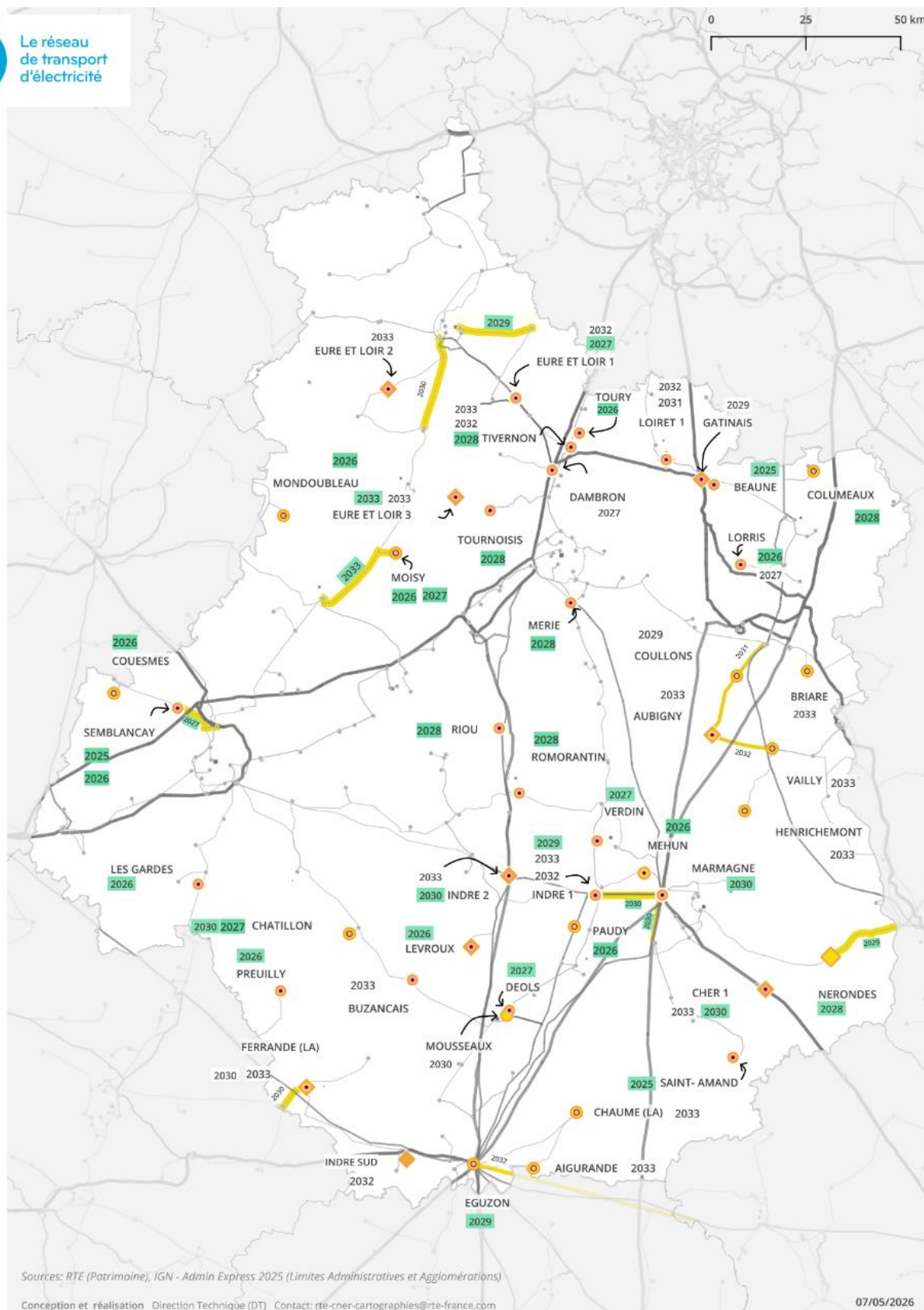
- Poste
- Ligne

Administratif

- Agglomérations



Le réseau
de transport
d'électricité



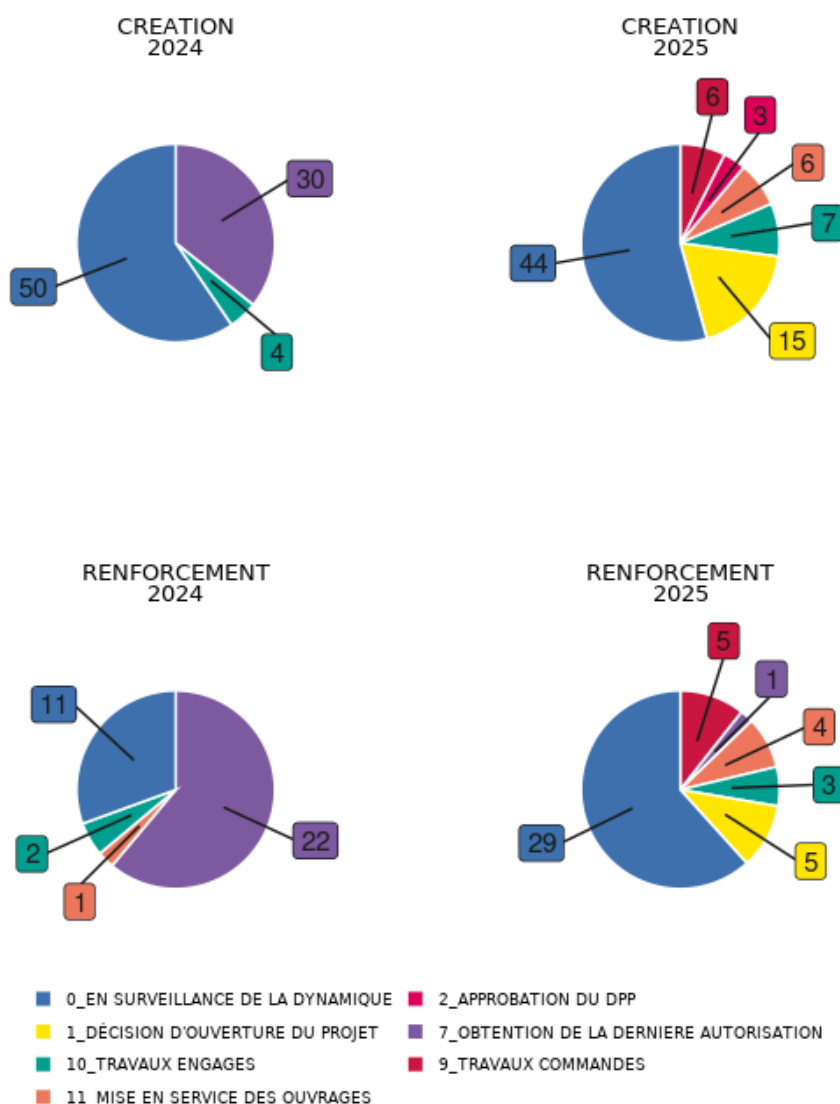
Les informations publiées sont mises à disposition à titre indicatif. Elles ne sont pas engageantes pour les gestionnaires de réseau, notamment dans le cadre des études et relations contractuelles relatives au raccordement. Les gestionnaires de réseau ne pourront être tenus responsables de l'interprétation ou de l'usage qui pourraient être faits de ces informations.

AVANCEMENT DES TRAVAUX

6 % des ouvrages de création sont en service

En complément, 39 % des ouvrages de création inscrits au schéma ont atteint le seuil de déclenchement de leurs travaux, et 31 % des ouvrages de renforcement.

Répartition des travaux du S3REnR



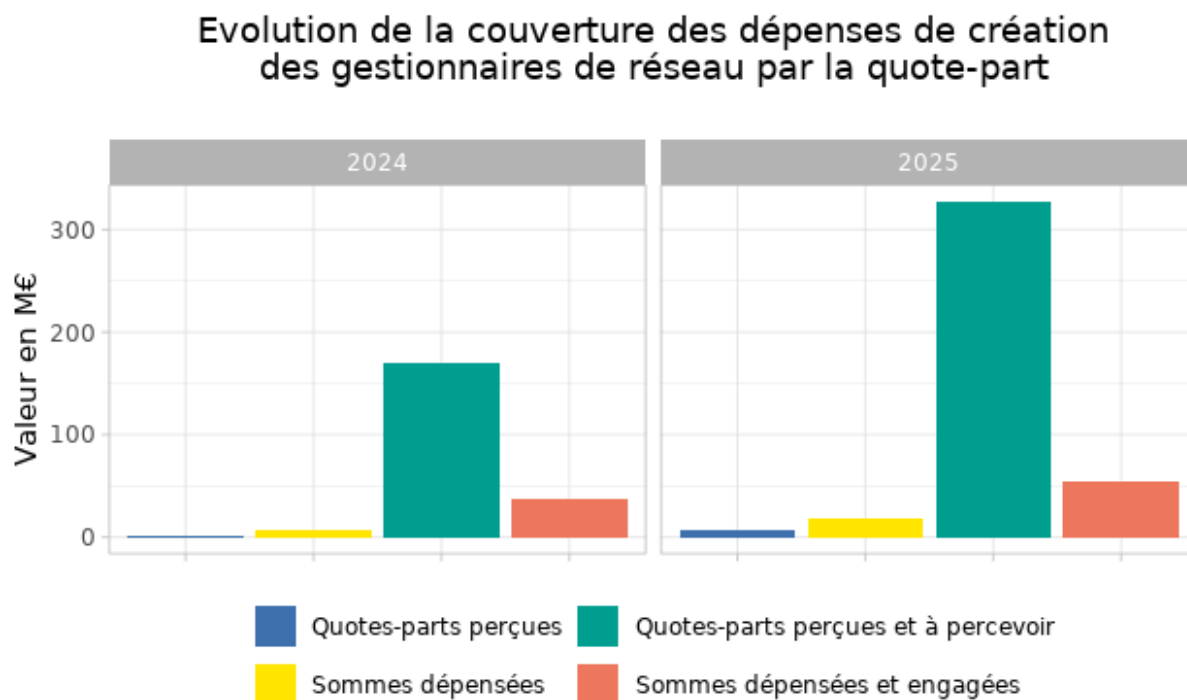
Clé de lecture : un projet peut nécessiter des travaux menés par un ou plusieurs gestionnaires de réseau. Si un même projet nécessite l'intervention de plusieurs gestionnaires de réseau (GRT et GRD), les travaux de chaque gestionnaire de réseau sont comptabilisés. Par exemple, pour la création d'un poste source qui fait intervenir à la fois le GRT et le GRD, le projet sera compté 2 fois : 1 fois pour la création du poste source (travaux gérés par le GRD) et 1 fois pour son aspect raccordement au réseau de transport (travaux gérés par RTE).

La liste détaillée des travaux de création et de renforcement du schéma ainsi que leur avancement, l'état du seuil de déclenchement, le seuil d'engagement, et leurs coûts figurent en annexe 3. Les différents stades d'avancement des projets inscrits au schéma sont détaillés dans cette même annexe.

ETAT FINANCIER DU SCHEMA

7.4 M€ de quote-part versés par les producteurs et 19 M€ dépensés pour les travaux de création à fin 2025

Le montant de quote-part versé par les producteurs représente 39 % des sommes dépensées par les gestionnaires de réseau pour les créations à fin 2025. Ces recettes de quote-part sont à mettre en regard des éléments de dépense des gestionnaires de réseau qui s'étalent sur la durée des schémas représentés sur le graphique ci-dessous.



55 M€ (15 % du coût prévisionnel des travaux de création)

Il s'agit du montant qui serait perçu par les gestionnaires de réseau si les installations de production diffuse étaient soumises au paiement de la quote-part du S3REnR. Ces installations sont exonérées du paiement de la quote-part, mais sont comprises dans la capacité réservée du schéma (au dénominateur du calcul de la quote-part unitaire). Par conséquent, une partie du coût prévisionnel des investissements de création du S3REnR n'est pas financée au titre de la quote-part versée par les producteurs EnR, mais supportée par les gestionnaires de réseau, via le TURPE. Sur le schéma Centre Val-de-Loire 799 MW de production diffuse en service et en développement depuis l'approbation du S3REnR sont recensés à fin 2025.

26.1 M€ dépensés par les gestionnaires de réseau

au titre des investissements de création et de renforcement, soit environ 4 % des montants estimés des travaux.

Répartition des montants estimés des travaux du S3REnR



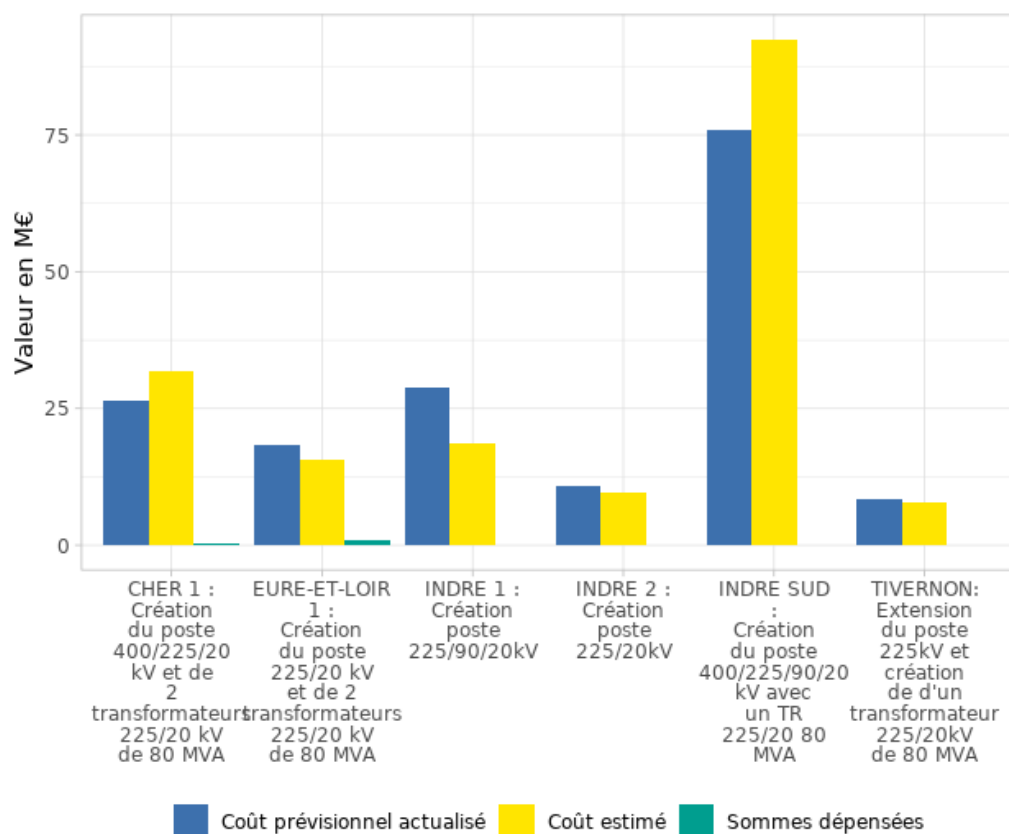
Le coût estimé des travaux de création est de 416 M€.

Ce montant représente une évolution de 17 % du coût des investissements de création par rapport au coût prévisionnel actualisé du schéma de 356 M€. Cette évolution de 59 M€ découle principalement des évolutions de consistance des travaux décidés à l'issue des études techniques détaillées, de l'évolution des prix des marchés postes et de la mise en place de paliers numériques dans les postes qui n'avaient pas été pris en compte initialement.

A noter que plusieurs investissements de création prévus dans le schéma ne seront pas déclenchés. Cela permettra de compenser l'impact du surcoût des ouvrages de création déclenchés sur le solde financier du schéma.

Le graphique suivant permet de visualiser l'évolution du coût des projets les plus structurants du S3REnR (coût prévisionnel, coût estimé, sommes dépensées).

Evolution du coût des projets structurants du schéma



INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN OEUVRE DU SCHEMA

L'évaluation environnementale du S3REnR Centre Val-de-Loire réalisée selon les dispositions des articles R. 122-17 et suivants du code de l'environnement, présente des indicateurs de suivi (destinés à vérifier que les incidences défavorables ont correctement été appréciées, que les mesures prises pour éviter, réduire ou compenser les incidences négatives ont un caractère adéquat et également identifier les impacts négatifs imprévus du schéma). Ces indicateurs, mesurés annuellement, sont répertoriés et mesurés dans le tableau ci-après.

Enjeu environnemental	Indicateur de suivi de la mise en œuvre du schéma	Valeurs de l'année 2024	Valeurs de l'année 2025	Valeur objectif issue de l'évaluation environnementale
1-Limiter les consommations énergétiques et les émissions de GES	Volume d'énergies renouvelables raccordées au réseau électrique (MW) dans le cadre du S3REnR	531,3	4916	4000
2-Sécuriser l'acheminement de l'électricité de façon durable	Nombre annuel de situations d'urgence environnementale (incendie sous une ligne aérienne ou dans un poste électrique, déversement d'huile ou de matière dangereuse dans un poste) survenues en phase chantier d'un projet du S3REnR	0	0	0
3-Préserver les milieux naturels et les espèces et maintenir les fonctionnalités écologiques	Kilométrage de lignes électriques créées dans le cadre du S3REnR en zones Natura 2000	0	0	0
4-Préserver les paysages, le patrimoine et le cadre de vie	Pourcentage du linéaire des lignes électriques créées dans le cadre du S3REnR en technologie souterraine	0	0	100
5-Assurer une gestion rationnelle de l'espace, limiter l'épuisement des ressources minérales et assurer le maintien des activités agricoles et sylvicoles	Emprise consommée par les créations et les extensions de postes électriques dans le cadre du S3REnR	0	0	<25 ha
6-Protéger la ressource en eau	Gestion des espaces verts autour des postes créés ou en extension dans le cadre du S3REnR en technique « zéro phyto »	0	0	1
7-Limiter les nuisances et préserver la santé publique	Nombre de plaintes de riverains relatives au bruit transmises aux gestionnaires de réseau relatives à des ouvrages réalisés dans le cadre du S3REnR	0	0	0

CONCLUSION

Ce bilan du S3REnR Centre Val-de-Loire permet de consolider les enseignements suivants :

- La poursuite de la mise en service d'ouvrages, qu'ils soient de l'état initial ou inscrits dans le schéma, contribue à la libération d'un volume toujours plus important de capacité réservée aux producteurs ;
- Comme pour les années précédentes, le recours au mécanisme de transfert de capacités et au transfert de travaux a permis de répondre aux besoins d'ajustement du schéma pour le raccordement de projets d'énergie

renouvelable quel que soit leur niveau de tension de raccordement. Le volume total de capacités transférées en 2025 est de 1845MW ;

- Malgré les nombreux transferts déjà réalisés, la forte dynamique de développement des projets EnR dans la région a conduit 52 postes sources dans une situation de saturation contractuelle à fin 2025. Les gestionnaires de réseau sont alors contraints de suspendre l'émission des nouvelles offres de raccordement dans l'attente de l'aboutissement de la révision du schéma prévu au premier semestre 2028 ;
- Trois ans après l'entrée en vigueur du schéma, la part des travaux de création et de renforcement ayant atteint leur seuil de déclenchement augmente progressivement au regard de la dynamique des entrées en file d'attente des projets EnR. L'année 2025 a été marquée par la mise en service de 3 transformateurs HTB/HTA et deux automates de zone NAZA ;
- Le coût estimé des ouvrages de création du schéma évolue et s'avère plus élevé qu'initialement prévu. En effet, il est affiné au fur et à mesure de l'avancement des études de chaque projet et par ailleurs le contexte international favorise son augmentation, notamment celui des matériels bobinés et câbles, et des travaux. Pour les projets de création de poste électrique, cette évolution est à mettre en regard de l'emplacement effectif des postes, qui est ajustée à l'issue de leur concertation respective et des études détaillées en fonction de la localisation des projets et des disponibilités foncières.

Par ailleurs, la révision du S3REnR de la région est désormais engagée depuis le 14 avril 2025. Le schéma révisé identifiera de nouveaux ouvrages de réseau, actuellement non prévus dans le schéma en vigueur, pour répondre à la dynamique de développement des EnR sur les quinze prochaines années.

Les travaux préparatoires au lancement de la révision avaient préalablement débuté dès le mois de septembre 2024 en lien avec les gestionnaires de réseau de distribution, la DREAL ainsi que les parties prenantes. La capacité réservée du futur schéma a été fixée par la préfète de région à 5,1GW le 6 avril 2026. Des études plus approfondies sont en cours pour proposer un projet de schéma « V0 » qui sera soumis à une consultation des parties prenantes et une concertation préalable du public. A l'issue de ces étapes le projet de S3REnR sera ajusté et fera l'objet d'une évaluation environnementale stratégique au titre du code de l'environnement. Enfin, la nouvelle quote-part devra être approuvée par le préfet de région avant la publication du schéma révisé, prévue au premier semestre 2028.

ANNEXES ET CLES DE LECTURE

1. Evolution de la production EnR

Ce chapitre détaille dans un premier temps les évolutions de la production d'énergie renouvelable. Le premier paragraphe inclut le segment des puissances inférieures à 250 kVA, mais exclut les énergies renouvelables dont les conditions de raccordement sont fixées dans le cadre d'un appel d'offres (éolien en mer). Dans le paragraphe suivant, seules les capacités réservées au segment de puissance supérieur à 250 kVA sont abordées.

Les informations de ce chapitre sont constituées suivant les règles statistiques usuelles des gestionnaires de réseau, de façon à garantir la cohérence des données avec leurs autres publications. En particulier, on adopte la règle ci-dessous pour la localisation des gisements EnR dans le périmètre des S3REnR, qui peut différer de façon marginale de celle définie pour le calcul et le suivi des quotes-parts (la QP d'une installation est celle de son poste de raccordement) :

- Pour le RPT : la localisation correspond à la localisation géographique de la centrale de production qui est dans la majorité des cas la même que celle du poste de raccordement. Les centrales de production situées géographiquement dans la région mais raccordées dans une autre sont donc prises en compte. Néanmoins des différences peuvent exister si la centrale est géographiquement sur plusieurs régions ou en pleine mer (éolien offshore).
- Sur le RPD d'Enedis : RTE et Enedis tiennent compte du code INSEE du Point De Livraison (PDL). Si une installation est sur plusieurs régions, alors le PDL déterminera la région d'affectation. Dans des cas marginaux, il est possible qu'une installation ait son PDL dans une région A, mais qu'elle soit raccordée sur le poste source d'une région B. Dans ce cas, cette installation est comptée dans la région A dans le paragraphe 1 et dans la région B dans le cadre du S3REnR (§2) de ce chapitre.

2. Aménagements du schéma

Les transferts de capacité réservée notifiés au préfet de région pour l'année 2025 sont détaillés ci-dessous.

Poste de destination	Capacité réservée avant transfert (MW)	Capacité réservée après transfert (MW)	Poste d'origine	Capacité réservée avant transfert (MW) poste d'origine	Capacité réservée après transfert (MW) poste d'origine	Travaux transférés
AIGURANDE	13	13,5	POIRIER	26	25,5	
AIGURANDE	13,5	15,5	ST-AMAND	44,5	42,5	
AIGURANDE	15,5	18	VENDOME	43	40,5	
AIGURANDE	18	19,5	VIERZON	21,5	20	
AMILLY	44	45	AUBIGNY	87	86	
AMILLY	45	46,5	TOURNOISIS	21	19,5	
ANGELIQUE	9,5	12,5	LE MADRON	28,5	25,5	
ARPENTS (LES)	2	13,5	EURE ET LOIR 1	35,5	24	
ARPENTS (LES)	13,5	22	POIRIER	25,5	17	
AUBIGNY	86	94,5	LES GARDES	80	71,5	
AUNEAU	33,5	34	LA CHAUME	20	19,5	
AUNEAU	34	35	LA PELOUSE	9,5	8,5	
AUVILLIERS	30,5	31,5	EURE ET LOIR 3	192	191	
AUVILLIERS	31,5	33,5	INDRE SUD	600	598	
AUVILLIERS	33,5	34	TIVERNON	161	160,5	
AVOINE	0	15	INDRE SUD	598	583	

Poste de destination	Capacité réservée avant transfert (MW)	Capacité réservée après transfert (MW)	Poste d'origine	Capacité réservée avant transfert (MW) poste d'origine	Capacité réservée après transfert (MW) poste d'origine	Travaux transférés
BEAUGENCY	2,5	3,5	AUBIGNY	86,5	85,5	
BEAUGENCY	3,5	4,5	NERONDES	70,5	69,5	
BEAUNE LA ROLANDE	30,5	44,5	INDRE SUD	532	518	
BELNEUF	1,5	2,5	ST-MARCEL	13	12	
BELNEUF	2,5	3	TIVERNON	160,5	160	
BIZETTE	1	1,5	TIVERNON	160	159,5	
BIZETTE	1,5	2,5	VENESMES	31	30	
BLERE	29,5	37,5	AUBIGNY	94,5	86,5	
BLERE	37,5	42	INDRE SUD	583	578,5	
BLERE	42	44	LA PELOUSE	8,5	6,5	
BLOIS-NORD	3	4	EURE ET LOIR 3	191	190	
BLOIS-NORD	4	5	INDRE SUD	578,5	577,5	
BLOIS-NORD	5	5,5	INDRE ET LOIRE 1	1,6	1,1	
BLOIS-NORD	5,5	6	SELLES-SUR-CHER	35,5	35	
BONNEVAL	20,5	26	LA CHAUME	19,5	14	
BONNEVAL	26	27	INDRE ET LOIRE 1	1,1	0,1	
BOURGUEIL	14,5	15	AUBIGNY	85,5	85	
BOURGUEIL	15	16	LA CHAPELLE AUX NAUX	6	5	
BOURGUEIL	16	17	EURE ET LOIR 3	189	188	
BOURGUEIL	17	18	MOUSSEAUX	33,5	32,5	
BOURGUEIL	18	18,5	TIVERNON	159	158,5	
BOURGUEIL	18,5	19,5	VENESMES	30	29	
BRIARE	14	14,5	ARPENTS (LES)	22	21,5	
BRIARE	14,5	15,5	AUVILLIERS	34	33	
BRIARE	15,5	17,5	BONNEVAL	27	25	
BRIARE	17,5	21	CHATEAU-RENAULT	11,5	8	
BRIARE	21	22	CHARTRES SUD	1	0	
BRIARE	22	23	CHAFAUDS	3	2	
BRIARE	23	23,5	LA CHAPELLE AUX NAUX	6,5	6	
BRIARE	23,5	24,5	CHATILLON-SUR-INDRE	36,5	35,5	
BRIARE	24,5	25	COUESMES	33,5	33	
BRIARE	25	25,5	COULLONS	2	1,5	
BRIARE	25,5	26	FONDETTES	26	25,5	
BRIARE	26	27	LES GRIBOUZY	14,5	13,5	
BRIARE	27	28	HENRICHEMONT	57	56	
BRIARE	28	70,5	INDRE SUD	577,5	535	
BRIARE	70,5	73,5	LOCHES	14	11	
BRIARE	73,5	74	LUI SANT	0,5	0	
BRIARE	74	75	MALAGUAY	2	1	
BRIARE	75	79	TOURNOISIS	19,5	15,5	
BRIARE	79	84,5	VAILLY	72	66,5	
BRIARE	84,5	86	VIERZON	20	18,5	
BROU	34,5	37	ARPENTS (LES)	21,5	19	
BROU	37	40	CHER 1	544	541	
BROU	40	41	EURE ET LOIR 3	190	189	
BROU	41	44	INDRE SUD	535	532	
BROU	44	46	LES ORCHIDEES	40,5	38,5	
BROU	46	49	VAILLY	66,5	63,5	
BUZANCAIS	20,5	21	LA CHAINEAU	6,5	6	
BUZANCAIS	21	21,5	TIVERNON	159,5	159	
BUZANCAIS	21,5	22,5	VERDIN	49,5	48,5	
CHAFAUDS	2	6	INDRE SUD	476,5	472,5	
CHAFAUDS	6	6,5	TIVERNON	158,5	158	
CHAINGY	5,5	7	EGUZON	29,5	28	
CHARTRES SUD	0	1,5	CHAUNAY	124,4	122,9	
CHARTRES SUD	1,5	12,5	PREUILLY	10	-1	
CHATEAU-RENAULT	8	17	EURE ET LOIR 1	24	15	
CHATEAU-RENAULT	17	23,5	INDRE SUD	483	476,5	
CHATEAU-RENAULT	23,5	24,5	TERTRE	14	13	
CHATEAU-RENAULT	24,5	31,5	VENDOME	40,5	33,5	
CHATEAUDUN	53,5	54,5	EURE ET LOIR 3	109,5	108,5	
CHATEAUDUN	54,5	63	INDRE SUD	448,5	440	
CHATEAUDUN	63	65	LA PELOUSE	6,5	4,5	
CHATEAUDUN	65	66	TERTRE	12	11	
CHATEAUDUN	66	80	VAILLY	63,5	49,5	
CHATEAUDUN	80	88,5	VENDOME	33,5	25	
CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	15	15,5	AUBIGNY	85	84,5	
CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	15,5	17,5	LA CHAUME	14	12	
CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	17,5	52,5	INDRE SUD	518	483	
CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	52,5	54	TOURNOISIS	15,5	14	
CHATILLON-SUR-INDRE	35,5	36,5	RIOU	21,5	20,5	

Poste de destination	Capacité réservée avant transfert (MW)	Capacité réservée après transfert (MW)	Poste d'origine	Capacité réservée avant transfert (MW) poste d'origine	Capacité réservée après transfert (MW) poste d'origine	Travaux transférés
CHATILLON-SUR-INDRE	36,5	37	VERDIN	48,5	48	
CHECY	27	35,5	EURE ET LOIR 3	154	145,5	
CHECY	35,5	37,5	SEMBLANCAY	65,5	63,5	
CHER 1	536	546	EURE ET LOIR 2	14,5	4,5	
CHER 1	546	570	INDRE SUD	472,5	448,5	
CHINON	7	9	LA CHAUME	12	10	
CHINON	9	45	EURE ET LOIR 3	145,5	109,5	
CONTRES	18,001	18,501	LE BOURG	2	1,5	
CONTRES	18,501	19,001	MONTRICHARD	3,5	3	
CONTRES	19,001	22,001	ROMORANTIN	59,5	56,5	
CONTRES	22,001	22,501	TIVERNON	156,5	156	
CONTRES	22,501	23,501	VENESMES	29	28	
COUESMES	33	44	CHER 1	570	559	
COUESMES	44	44,5	TIVERNON	156	155,5	
COULLONS	1,5	27,5	AUBIGNY	84,5	58,5	
COULLONS	27,5	31	TOURNOISIS	14	10,5	
COURTENAY	31	33,5	JEU-LES-BOIS	3	0,5	
COURTENAY	33,5	34	TIVERNON	155,5	155	
DEOLS	44,5	45,5	CHER 1	559	558	
DREUX	1,5	2	POIRIER	17	16,5	
DUN	7	12	HENRICHEMONT	56	51	
DUN	12	13	TERTRE	11	10	
DUN	13	14	VERDIN	48	47	
EGUZON	28	30,5	LA CHAINEAU	26,5	24	
EGUZON	30,5	33,5	TIVERNON	155	152	
EPERNON	11	12	EURE ET LOIR 3	283	282	
EPINES-FORTES	3	4	EURE ET LOIR 1	15	14	
EPINES-FORTES	4	5	TERTRE	10	9	
EURE ET LOIR 1	14	17	LES BUIS	16,5	13,5	
EURE ET LOIR 1	17	20,5	LES COLUMEAUX	41,5	38	
EURE ET LOIR 1	20,5	30,5	COUESMES	44,5	34,5	
EURE ET LOIR 1	30,5	31,5	DUN	14	13	
EURE ET LOIR 1	31,5	63	INDRE SUD	432	400,5	
EURE ET LOIR 1	63	66	LORRIS	77	74	
EURE ET LOIR 1	66	67	MOUSSEAUX	32,5	31,5	
EURE ET LOIR 1	67	72	PITHIVIERS	6	1	
EURE ET LOIR 1	72	74	POIRIER	16,5	14,5	
EURE ET LOIR 1	74	77	ST-MARCEL	12	9	
EURE ET LOIR 1	77	82,5	TIVERNON	152	146,5	
EURE ET LOIR 1	82,5	98,5	VENDOME	25	9	
EURE ET LOIR 1	98,5	103,5	VENESMES	28	23	
EURE ET LOIR 2	4,5	22	VAILLY	49,5	32	
EURE ET LOIR 3	108,5	145,5	EURE ET LOIR 1	103,5	66,5	
EURE ET LOIR 3	145,5	162,5	EURE ET LOIR 2	22	5	
EURE ET LOIR 3	162,5	283	INDRE SUD	400,5	280	
FLEURY-LES-AUBRAIS	1,5	2	TIVERNON	146,5	146	
FONDETTES	25,5	26,5	SEMBLANCAY	63	62	
FONDETTES	26,5	27	TIVERNON	146	145,5	
GELLAINVILLE	13	22,5	PREUILLY	-6	-15,5	
GIEN	5	5,5	AUBIGNY	58,5	58	
GIEN	5,5	6	VOVES	4	3,5	
HENRICHEMONT	37	37	BRIARE	86	86	Transfert d'un transformateur 90/20kV
HENRICHEMONT	37	38	MOUSSEAUX	31,5	30,5	
HENRICHEMONT	38	40,5	ST-MARCEL	9	6,5	
INDRE1/REUILLY-CHERY	20,5	37,5	CHER 1	548	531	
INDRE1/REUILLY-CHERY	37,5	97,5	EURE ET LOIR 3	226,5	166,5	
INDRE1/REUILLY-CHERY	97,5	106	HENRICHEMONT	32,5	24	
INDRE1/REUILLY-CHERY	106	108,5	LOIRET 1	17,5	15	
INDRE1/REUILLY-CHERY	108,5	111	LORRIS	94,5	92	
INDRE1/REUILLY-CHERY	102,5	111	INDRE1/REUILLY-CHERY	111	102,5	
INDRE2/INDRE NORD	27	47	EURE ET LOIR 3	282	262	
INDRE2/INDRE NORD	47	65	INDRE SUD	266,5	248,5	
INDRE2/INDRE NORD	65	72,5	VAILLY	32	24,5	
JARGEAU	3	3,5	LES GARDES	100,5	100	
JARGEAU	3,5	4	TIVERNON	145,5	145	
JEU-LES-BOIS	0,5	3,5	LA CHAINEAU	24	21	
JEU-LES-BOIS	3,5	7,5	EURE ET LOIR 3	262	258	
JOUE-LES-TOURS	20,5	22	EURE ET LOIR 1	66,5	65	
JOUE-LES-TOURS	22	23	VAILLY	24,5	23,5	

Poste de destination	Capacité réservée avant transfert (MW)	Capacité réservée après transfert (MW)	Poste d'origine	Capacité réservée avant transfert (MW) poste d'origine	Capacité réservée après transfert (MW) poste d'origine	Travaux transférés
LA CHAINEAU	6	19,5	BEAUNE LA ROLANDE	44,5	31	
LA CHAINEAU	19,5	21,5	CHATEAU-RENAULT	31,5	29,5	
LA CHAINEAU	21,5	26,5	CHER 1	541	536	
LA CHAPELLE AUX NAUX	5	39	EURE ET LOIR 3	188	154	
LA CHAPELLE AUX NAUX	39	40	TERTRE	13	12	
LA CHAUME	8,5	16,5	DEOLS	52,5	44,5	
LA CHAUME	16,5	24,5	INDRE SUD	440	432	
LA CHAUME	24,5	29,5	PREUILLY	-1	-6	
LA COMMANDERIE	11	12,5	LA CHAUME	10	8,5	
LA COMMANDERIE	12,5	13	SEMBLANCAY	63,5	63	
LA COMMANDERIE	13	14	TIVERNON	157,5	156,5	
LA FERRANDE	144	153	DEOLS	45,5	36,5	
LA FORTAIE	8	9,5	INDRE SUD	280	278,5	
LA LOUPE	5,5	6,5	EURE ET LOIR 3	237	236	
LA LOUPE	6,5	8	TOURNOISIS	10,5	9	
LA PELOUSE	3,5	5	SANCERRE	12	10,5	
LA PELOUSE	5	5,5	VERDIN	45,5	45	
LAMOTTE-BEUVRON	47,5	48,5	EURE ET LOIR 3	258	257	
LAMOTTE-BEUVRON	48,5	49	JEU-LES-BOIS	7,5	7	
LAMOTTE-BEUVRON	49	50,5	ROMORANTIN	56,5	55	
LE MADRON	24,5	30	VALENCAY	55,5	50	
LES BUIS	11,5	16,5	VALENCAY	60,5	55,5	
LES COLUMEAUX	30	36	BEAUNE LA ROLANDE	31	25	
LES COLUMEAUX	36	41	SERMAISES	5	0	
LES COLUMEAUX	41	41,5	TIVERNON	158	157,5	
LES GARDES	71,5	73,5	AIGURANDE	19,5	17,5	
LES GARDES	73,5	87,5	HENRICHEMONT	51	37	
LES GARDES	87,5	99,5	INDRE SUD	278,5	266,5	
LES GARDES	99,5	100,5	VERDIN	47	46	
LES GRIBOUZY	13,5	15	EGUZON	33,5	32	
LES GRIBOUZY	15	16	RIOU	20,5	19,5	
LES ORCHIDEES	37,5	38,5	EURE ET LOIR 3	233	232	
LES ORCHIDEES	38,5	42	INDRE SUD	173	169,5	
LES PAYOLLES	126,501	127,501	EURE ET LOIR 3	232	231	
LES PAYOLLES	127,501	129,001	LES ORCHIDEES	42	40,5	
LES PAYOLLES	129,001	129,501	TIVERNON	139	138,5	
LEVROUX	87	94,5	LOIRET 1	10	2,5	
LEVROUX	94,5	103,5	VAILLY	23,5	14,5	
LOCHES	11	12	AUBIGNY	58	57	
LOCHES	12	13,5	CHATILLON-SUR-INDRE	37	35,5	
LOCHES	13,5	23,5	INDRE SUD	248,5	238,5	
LOCHES	23,5	24,5	LE MADRON	25,5	24,5	
LOCHES	24,5	25	TIVERNON	145	144,5	
LOIRET 1	2,5	17,5	INDRE SUD	238,5	223,5	
LORRIS	74	94	EURE ET LOIR 3	257	237	
LORRIS	94	94,5	TIVERNON	144,5	144	
MAINTENON	9,5	10,5	INDRE SUD	223,5	222,5	
MAINTENON	10,5	11	TIVERNON	144	143,5	
MAINVILLIERS	1	4	ARPENTS (LES)	19	16	
MAINVILLIERS	4	5,5	HENRICHEMONT	40,5	39	
MAINVILLIERS	5,5	7,5	PREUILLY	-15,5	-17,5	
MALAGUAY	1	2,5	ARPENTS (LES)	16	14,5	
MALAGUAY	2,5	3	HENRICHEMONT	39	38,5	
MALAGUAY	3	3,5	INDRE SUD	222,5	222	
MARCHAIS	1	1,5	TIVERNON	143,5	143	
MARMAGNE	57	57	INDRE ET LOIRE 1	0,1	0,1	Transfert de l'autotransformateur 400/225kV
MAZIERES	2	3	GIE	6	5	
MAZIERES	3	9	HENRICHEMONT	38,5	32,5	
MAZIERES	9	37	ST GERMAIN DU PUY	11	-17	
MEHUN-SUR-YEVRE	39,5	40	TIVERNON	143	142,5	
MEHUN-SUR-YEVRE	40	40,5	VERDIN	46	45,5	
MERIE	33,5	75	INDRE SUD	222	180,5	
MERIE	75	75	VAILLY	14,5	14,5	Transfert d'un transformateur 90/20kV
MOISY	43	44,5	LES GRIBOUZY	16	14,5	
MOISY	44,5	45	PITHIVIERS	1	0,5	
MOISY	45	46,5	TIVERNON	142,5	141	
MONDOUBLEAU	33	40,5	CHATILLON-SUR-INDRE	35,5	28	
MONDOUBLEAU	40,5	41,5	EURE ET LOIR 3	236	235	

Poste de destination	Capacité réservée avant transfert (MW)	Capacité réservée après transfert (MW)	Poste d'origine	Capacité réservée avant transfert (MW) poste d'origine	Capacité réservée après transfert (MW) poste d'origine	Travaux transférés
MONDOUBLEAU	41,5	48,5	INDRE SUD	180,5	173,5	
MONDOUBLEAU	48,5	49	LA LOUPE	8	7,5	
MONNAIE	3	4	EURE ET LOIR 3	235	234	
MONNAIE	4	5	MONDOUBLEAU	49	48	
MONTRICHARD	3	4	EURE ET LOIR 3	234	233	
MONTRICHARD	4	5	TOURNOISIS	9	8	
MONTRICHARD	5	15	VIERZON	18,5	8,5	
MOUSSEAU	30,5	31,5	ANGELIQUE	12,5	11,5	
NERONDES	69,5	103,5	AUBIGNY	57	23	
NERONDES	89	103,5	NERONDES	103,5	89	
NERONDES	103,5	104,5	LES ORCHIDEES	38,5	37,5	
NOGENT-LE-ROTHOU	14,5	15	INDRE SUD	173,5	173	
NOGENT-LE-ROTHOU	15	16	LA PELOUSE	4,5	3,5	
NOGENT-LE-ROTHOU	16	17	TERTRE	9	8	
ORGERES	3,5	5	TIVERNON	141	139,5	
ORLEANS	0	0,5	TIVERNON	139,5	139	
PAUDY	169	171,5	CHECY	37,5	35	
PHELIBON	6	16	CHER 1	558	548	
PITHIVIERS	0,5	4	EURE ET LOIR 3	231	227,5	
PITHIVIERS	4	5	ST-AMAND	42,5	41,5	
POISARD	10,5	12,5	AIGURANDE	17,5	15,5	
POISARD	12,5	13,5	LA CHAUME	29,5	28,5	
POISARD	13,5	14,5	LEVROUX	103,5	102,5	
POISARD	14,5	15	TIVERNON	138,5	138	
POLE 45	3	4	TIVERNON	138	137	
PREUILLY	-17,5	2	INDRE2/INDRE NORD	72,5	53	
PREUILLY	2	27	INDRE SUD	169,5	144,5	
PREUILLY	27	38	SEMBLANCAY	62	51	
REBOURSIN	5,5	6,5	EURE ET LOIR 3	227,5	226,5	
REBOURSIN	6,5	7,5	VERDIN	45	44	
RIOU	19,5	19,5	POIRIER	14,5	14,5	Transfert d'un transformateur 90/20kV
ROMORANTIN	55	59,5	INDRE SUD	144,5	140	
ROMORANTIN	59,5	62	NERONDES	104,5	102	
ROMORANTIN	62	62	INDRE1/REUILLY-CHERY	111	111	Transfert d'un transformateur 90/20kV
ROMORANTIN	62	63	TERTRE	8	7	
ROMORANTIN	63	63,5	TIVERNON	137	136,5	
ROUSSINES	60	64,5	CHER 1	531	526,5	
ROUSSINES	64,5	65,5	LES ORCHIDEES	40,5	39,5	
ROUSSINES	65,5	66,5	VENESMES	23	22	
SANCERRE	10,5	10,5	BROU	49	49	Transfert de demi-rame
SANCERRE	10,5	12,5	INDRE SUD	128,5	126,5	
SANCERRE	12,5	14	LES ORCHIDEES	39,5	38	
SEIGY	3,501	7,001	INDRE SUD	126,5	123	
SEIGY	7,001	7,501	TIVERNON	136	135,5	
SEIGY	7,501	8,501	TOURNOISIS	8	7	
SEIGY	8,501	9,501	VENESMES	22	21	
SELLES-SUR-CHER	35	35,5	PORTILLON	1	0,5	
SELLES-SUR-CHER	35,5	36	TIVERNON	136,5	136	
SEMBLANCAY	51	52,5	INDRE SUD	123	121,5	
SEMBLANCAY	52,5	53	MARCAIS	1,5	1	
SEMBLANCAY	53	66	NERONDES	102	89	
SEMBLANCAY	66	66,5	TIVERNON	135,5	135	
SEMBLANCAY	66,5	67,5	VENESMES	21	20	
SENONCHES	2,5	3,5	INDRE SUD	121,5	120,5	
SENONCHES	3,5	4	VENESMES	20	19,5	
SERMAISES	0	6	ST-AMAND	41,5	35,5	
SORIGNY	14,5	15	LA CHAPELLE AUX NAUX	40	39,5	
SORIGNY	15	16,5	EGUZON	32	30,5	
SORIGNY	16,5	18	LES GARDES	100	98,5	
SORIGNY	18	19,5	TIVERNON	135	133,5	
SOURCE	3,5	4	EURE ET LOIR 3	158,5	158	
SOURCE	4	4,5	TIVERNON	133,5	133	
ST GERMAIN DU PUY	-17	14	EURE ET LOIR 3	158	127	
ST-AMAND	35,5	41	LEVROUX	102,5	97	
ST-AMAND	41	52,5	POIRIER	14,5	3	
ST-AVERTIN	2,001	3,001	ANGELIQUE	11,5	10,5	
ST-AVERTIN	3,001	4,501	LA CHAUME	28,5	27	

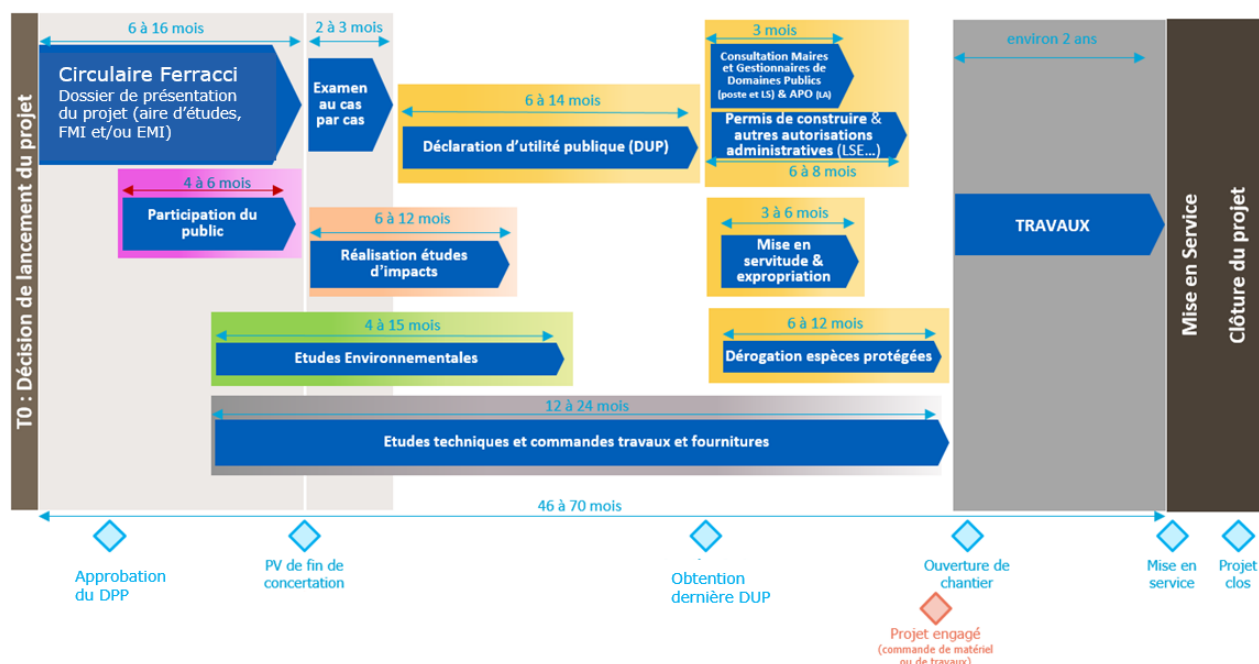
Poste de destination	Capacité réservée avant transfert (MW)	Capacité réservée après transfert (MW)	Poste d'origine	Capacité réservée avant transfert (MW) poste d'origine	Capacité réservée après transfert (MW) poste d'origine	Travaux transférés
ST-AVERTIN	4,501	6,001	LES ORCHIDEES	38	36,5	
ST-DOULCHARD	10,5	72,5	INDRE SUD	120,5	58,5	
ST-DOULCHARD	72,5	73	LOCHES	25	24,5	
ST-DOULCHARD	73	75	LES ORCHIDEES	36,5	34,5	
ST-DOULCHARD	75	77	TERTRE	7	5	
ST-MARCEL	6,5	8,5	BLERE	44	42	
ST-MARCEL	8,5	16	VALENCAY	50	42,5	
SULLY-SUR-LOIRE	3	4	CHINON	45	44	
SULLY-SUR-LOIRE	4	12	EURE ET LOIR 3	166,5	158,5	
SULLY-SUR-LOIRE	12	18	HENRICHEMONT	24	18	
SULLY-SUR-LOIRE	18	29,5	INDRE SUD	140	128,5	
TERTRE	5	6	BRIARE	86	85	
TERTRE	6	12	EURE ET LOIR 3	127	121	
TERTRE	12	13	VAILLY	14,5	13,5	
THIMERT	3,5	4	POIRIER	3	2,5	
THIMERT	4	4,5	TIVERNON	133	132,5	
TIVERNON	132,5	134	EURE ET LOIR 1	65	63,5	
TIVERNON	107	134	TIVERNON	134	107	
TOURNOISIS	7	20,5	TIVERNON	134	120,5	
TOURY	29,5	30	TIVERNON	120,5	120	
VALENCAY	42,5	44	CHER 1	526,5	525	
VALENCAY	44	46,5	LES GARDES	98,5	96	
VALENCAY	46,5	47,5	TOURNOISIS	20,5	19,5	
VENDOME	9	10,5	DEOLS	36,5	35	
VENDOME	10,5	11,5	TERTRE	13	12	
VENESMES	19,5	27	CHER 1	525	517,5	
VENESMES	27	28	VERDIN	44	43	
VIERZON	8,5	22	LORRIS	92	78,5	
VIERZON	22	22,5	TIVERNON	120	119,5	
VILLEMANDEUR	131	132,5	EURE ET LOIR 1	63,5	62	
VILLEMANDEUR	132,5	138	HENRICHEMONT	18	12,5	
VILLEMANDEUR	138	138,5	TIVERNON	119,5	119	
VILLEMANDEUR	128	138,5	VILLEMANDEUR	138,5	128	
VILLEMENT	21,5	23	INDRE SUD	58,5	57	
VILLEMENT	23	110,5	TIVERNON	119	31,5	
VINEUIL	7,5	8,5	ANGELIQUE	10,5	9,5	
VINEUIL	8,5	9,5	TERTRE	12	11	
VOVES	3,5	36,5	LA FERRANDE	153	120	
VOVES	36,5	49,5	INDRE SUD	57	44	
VOVES	49,5	50	NERONDES	89	88,5	
VOVES	50	50,5	TIVERNON	31,5	31	

3. Avancement des travaux

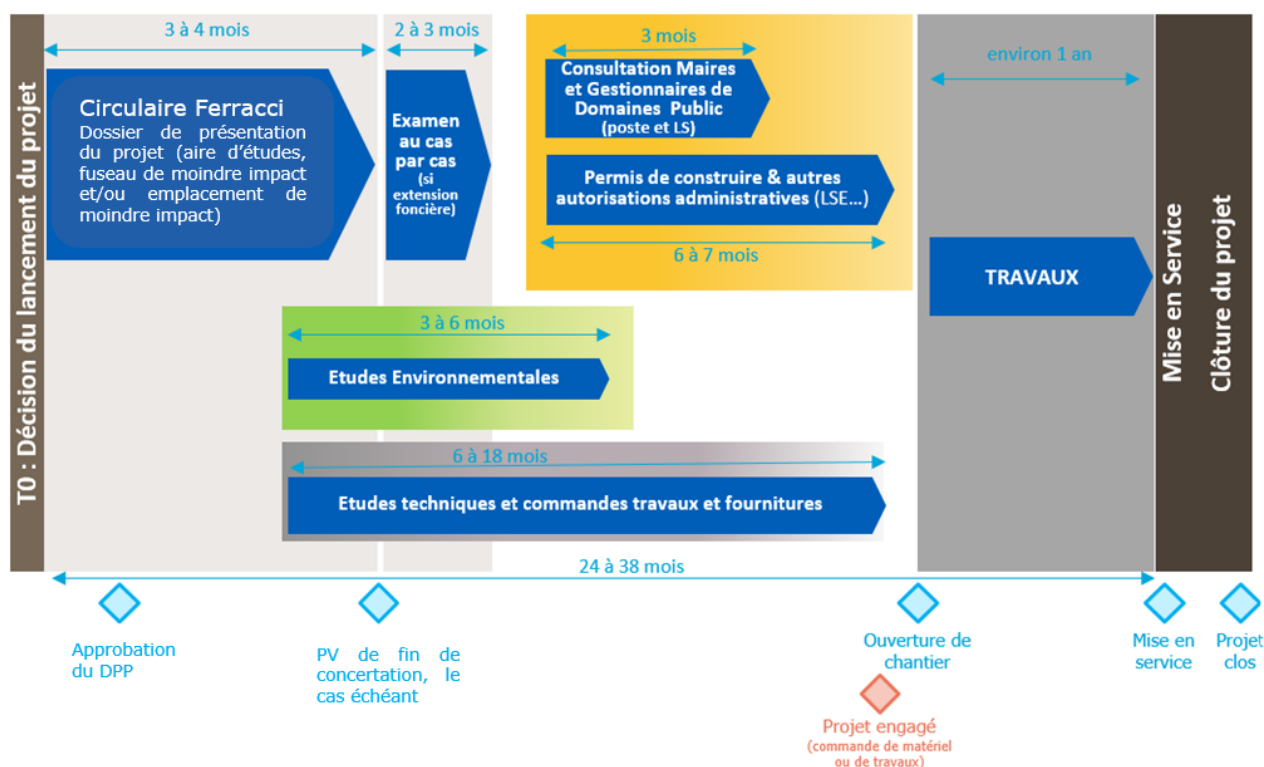
Les travaux de l'état initial du S3REnR, en tant que socle des travaux indispensables à la création de capacités d'accueil, ainsi que les travaux inscrits dans le schéma permettent l'accès prioritaire des énergies renouvelables aux réseaux d'électricité. On trouvera ci-après un état d'avancement de ces ouvrages ainsi que leurs éléments financiers. Des éléments explicatifs figurent en commentaire ou en fin de tableau lorsque le coût estimé dépasse le coût prévisionnel actualisé au TP12a de plus de 10 % et 100 k€.

A noter que l'élaboration des S3REnR est réalisée à un stade d'anticipation et dans des délais tels que les analyses de consistance des travaux sont établies sur la base des seules informations immédiatement accessibles, voire « à dire d'expert », et restent relativement sommaires. Une fois ces consistances sommaires définies a priori, chaque ouvrage est ensuite valorisé sur la base de coûts d'ordre. Ainsi, les coûts prévisionnels indiqués dans les S3REnR présentent des incertitudes, qui ne sont levées qu'à l'issue des études de détails et de la concertation des projets.

A titre d'illustration, les deux graphiques suivants permettent de visualiser l'échéancier normatif des jalons d'avancement des investissements de réseau selon le planning des études techniques, de concertation (circulaire Ferracci...) et de l'instruction administrative, d'une part dans le cas d'un projet simple et d'autre part dans le cas d'un projet complexe (exemple de la création d'un nouveau poste source).



Echéancier des jalons d'avancement et des procédures pour un projet complexe



Echéancier des jalons d'avancement et des procédures pour un projet simple relevant de la concertation Fontaine

La consolidation des études techniques aboutit à la rédaction de l'avant-projet détaillé qui fournit la meilleure estimation des coûts avant de lancer les commandes de travaux

et de fournitures. Ce coût estimé reste néanmoins susceptible d'évoluer, bien que dans une moindre mesure, jusqu'à la clôture du projet. Des précisions sur les différents jalons d'avancement figurent ci-dessous :

- En surveillance de la dynamique : les signaux faibles de développement de projets matures dans la zone ne justifient pas d'engager la phase travaux.
- Approbation DPP : après envoi officiel du DPP (Dossier de Présentation du Projet) à l'autorité administrative compétente (Ministre chargé de l'Energie pour les liaisons HTB3, Préfet pour les autres niveaux de tension). Dans le cas particulier des projets de moindre envergure, si l'autorité administrative compétente ne formule pas de remarques sous un mois après l'envoi officiel, le FMI proposé est réputé validé.
- PV de fin de concertation : il s'agit du procès-verbal formalisé à l'issue de l'ensemble du processus de concertation qui se déroule en 2 voire 3 temps : élaboration et validation du dossier de présentation du projet, concertation sur l'aire d'étude sous l'égide du préfet et concertation sur le fuseau/emplacement de moindre impact (ces 2 dernières étapes pouvant être fusionnées).
- Demande d'examen au cas par cas : certains projets d'ouvrage sont systématiquement soumis à évaluation environnementale, pour d'autres il est nécessaire d'adresser une demande d'examen au cas par cas auprès de la MRAe (Mission régionale d'autorité environnementale) pour déterminer s'ils y sont soumis ou non. En cas de non-exemption d'étude d'impact, cette évaluation environnementale consiste à réaliser une étude pour étudier les incidences du projet sur l'environnement et la santé, puis à consulter l'Autorité environnementale, les collectivités territoriales, puis le public (via une enquête publique) afin que l'autorité compétente autorise le projet.
- Obtention dernière DUP : la déclaration d'utilité publique (DUP) permet à l'Administration de reconnaître le caractère d'intérêt général d'un projet d'ouvrage électrique. Elle lui confère ainsi toute sa légitimité et garantit également sa faisabilité foncière. En effet, en cas d'échec d'acquisition de terrain (postes) ou de conventions amiables (lignes), la DUP permet d'engager une procédure d'expropriation (postes) ou de mise en servitude (lignes).
- Travaux engagés : une première commande de matériel ou de travaux a été réalisée.
- En service : l'ouvrage est en service (éventuellement partiellement dans le cas de plusieurs ouvrages). Pour autant, il peut encore y avoir des travaux en cours, le coût estimé du projet n'est pas encore définitif.

Les gisements initialement prévus dans le S3REnR peuvent évoluer au cours du schéma, avec des zones qui se développent plus vite que prévu et d'autres où le gisement identifié ne se concrétise pas par l'arrivée de projets EnR.

Dans ces conditions, les gestionnaires de réseau adaptent leurs pratiques vis-à-vis des projets de réseau prévus dans le schéma, tout en s'inscrivant dans le cadre réglementaire en vigueur. Ainsi, ils anticipent au mieux les évolutions de réseau attendues dans les zones dynamiques ou peuvent temporiser les études et la concertation dans les zones où, d'une part, le gisement du S3REnR actuel ne se concrétise pas, et d'autre part, les perspectives, partagées avec les acteurs, confirment la tendance.

3.1 Avancement des travaux de l'état initial

Travaux de l'état initial réalisés par RTE			
Ouvrage	Etat d'avancement	Date prévisionnelle de mise en service	Commentaires
BOURG-CHAINEAU : Renouvellement de la file BOURG-CHAINGY 90kV	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2023-S2	
CHAINEAU-LAMOTTE : Création LS : Renouvellement de la file BOURG-CHAINGY 90kV	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2028-S2	
CORDY-CHAINEAU Réhabilitation LA : Renouvellement de la file BOURG-CHAINGY 90kV	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2027-S2	
CORMELAI-EGUZON-Z GRAVETTE - : Renforcement de la liaison 90 kV	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2029-S2	
DAMBRON-Z VOVES : Renforcement de la liaison 90 kV	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2026-S2	
ECOMMOY-LE LUDE : Renforcement de la liaison aérienne 90 kV	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2028-S2	
EGUZON-ORANGERIE : Renforcement de la liaison 90 kV	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2029-S2	
EGUZON-TERRES NOIRES remplacement conducteurs : Création du poste 400/225 d'INDRE 2 et renouvellement des lignes 225kV entre les postes d'Eguzon et Chaingy	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2030-S2	
INDRE 1 : Création du poste 225/90 kV (CHERY)	1_DÉCISION D'OUVERTURE DU PROJET	2030-S2	
INDRE 2 : Création du poste 400/225 kV (INDRE NORD)	1_DÉCISION D'OUVERTURE DU PROJET	2030-S2	
LA FERRANDE-ROUSSINES : Renforcement de la liaison 90 Kv	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2028-S2	
LE BOURG-VERDIN Réhab LA : Création du poste 225/90kV d'INDRE 1 et renouvellement des lignes 90kV entre les postes de BOURG et VILLEMENT	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2026-S2	
LE MADRON : Réhabilitation du poste 90/20 kV	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2023-S2	
MADRON-MOUSSEAUX : Création d'une liaison souterraine 90kV	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2023-S2	
MARMAGNE-PAUDY : Renforcement de la liaison aérienne 225 kV	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2024-S2	
MARMAGNE-TABARDERIE 1 : Renforcement de la liaison 400 kV	1_DÉCISION D'OUVERTURE DU PROJET	2030-S2	
MARMAGNE-TABARDERIE 2 : Renforcement de la liaison 400 kV	1_DÉCISION D'OUVERTURE DU PROJET	2029-S2	
MAZIERE-Z TROU : Renforcement de la liaison aérienne 90 kV	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2029-S2	
MUSSAY-REUILLY Réhabilitation LA : Création du poste 225/90kV d'INDRE 1 et renouvellement des lignes 90kV entre les postes de BOURG et VILLEMENT	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2026-S2	
MUSSAY-VERDIN Réhabilitation LA : Création du poste 225/90kV d'INDRE 1 et renouvellement des lignes 90kV entre les postes de BOURG et VILLEMENT	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2027-S2	
NEMOURS-VILLEMANDEUR : Renforcement de la liaison 225kV	9_TRAVAUX COMMANDES	2027-S2	
REUILLY-VILLEMENT Création LS : Création du poste 225/90kV d'INDRE 1 et renouvellement des lignes 90kV entre les postes de BOURG et VILLEMENT	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2028-S2	

Travaux de l'état initial réalisés par RTE			
Ouvrage	Etat d'avancement	Date prévisionnelle de mise en service	Commentaires
REUILLY-VILLEMENT Réhab LA : Création du poste 225/90kV d'INDRE 1 et renouvellement des lignes 90kV entre les postes de BOURG et VILLEMENT	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2025-S1	
SAINT-CYR EN VAL Extension du poste 90kV : Renouvellement de la file BOURG-CHAINGY 90kV : Renouvellement de la file BOURG-CHAINGY	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2028-S2	
ST CYR EN VAL-LAMOTTE : Renforcement de la liaison aérienne 90 kV	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2026-S2	
VOVES : Création d'un automate de zone (NAZA)	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2023-S2	

Travaux de l'état initial (ex création) réalisés par RTE				
Ouvrage	Etat d'avancement	Semestre prévisionnel de mise en service mis à jour	Montant déjà dépensé à la date d'établissement du bilan ou de l'état (en k€)	Commentaires
BONNEVAL : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2019-S2	44	
DEOLS : Création du 2e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2024-S1	275	
LEVROUX : Création du 2e transformateur 90/20 kV de 36 MVA, d'un jeu de barres, d'une cellule ligne et du fond de poste	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2022-S1	897	
MARMAGNE-MOUSSEAU : Création d'un piquage pour le poste PAUDY 225/20 kV	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2018-S2	3043	
PAUDY : Création du 3e transformateur 225/20 kV de 80 MVA	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2022-S2	1539	
PREUILLY : Création du 2e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2023-S2	1138	
REBOURSIN : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2017-S1	66	
ROUSSINES : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2024-S1	319	
SEMBLANCAY : Création du 2e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2024-S2	1963	
TIVERNON : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2018-S2	96	
VENESMES : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2023-S2	135	
VERDIN : Création du 2e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2020-S1	124	
VOVES : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2021-S2	111	

Travaux de l'état initial (ex création) réalisés par ENEDIS				
Ouvrage	Etat d'avancement	Semestre prévisionnel de mise en service mis à jour	Montant déjà dépensé à la date d'établissement du bilan ou de l'état (en k€)	Commentaires
ARPENTS (LES) : Création d'une 1/2 rames en double attache	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2017-S2	758	
AUNEAU : Création 1/2 rame en double attache pour 2 départs dans un nouveau bâtiment	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2016-S1	687	
BONNEVAL : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2019-S2	2701	
DEOLS : Création du 2e transformateur 90/20 kV de 36 MVA et création d'une 1/2 rame pour 2 départs dans un nouveau bâtiment	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2024-S1	1932	Ecart de coût justifié par l'augmentation du prix des matériels (TR)
GIEN : Création 1/2 rame en double attache pour 3 départs dans un nouveau bâtiment	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2021-S2	523	
LA CHAUME : Création d'une 1/2 rame en double attache dans nouveaux bâtiments	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2017-S2	570	
LEVROUX : Création du 2e transformateur 90/20 kV de 36 MVA, d'un jeu de barres, d'une cellule ligne et du fond de poste	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2022-S1	2469	Ecart de coût du à la mise en place du mini PCCN et à une plus value sur les travaux GE et GC.
PAUDY : Création du 3e transformateur 225/20 kV de 80 MVA et de 3 demies rames	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2022-S2	3703	Travaux suite adaptation publiée le 27/10/2020. Ecart de coût justifié par l'augmentation du prix des matériels (cellule nouvelle technologie sous vide), du bâtiment et des travaux
PAUDY : Création du poste 225/20 kV avec 2 transformateurs et création de quatre 1/2 rames en double attache	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2019-S2	9677	Les coûts liés à la TCFM ont été retirés du coût estimé.
PREUILLY : Création du 2e transformateur 90/20 kV de 36 MVA et d'une 1/2 rame	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2023-S2	2817	Travaux TR transférés de POIRIER et 1/2 rame de VILLEMANDEUR. Ecart de coût justifié par le passage du poste en tout PCCN car CCDE obsolète et non extensible et par l'augmentation du prix des matériels (TR, CCDE), du bâtiment et des travaux
REBOURSIN : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA et création nouvelle 1/2 rame en bâtiment avec 3 départs	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2016-S1	1953	
ROUSSINES : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2024-S1	2122	Travaux suite quatrième adaptation notifiée au Prefet le 17 décembre 2021. Ecart de coût justifié par l'augmentation du prix des matériels (TR) et des travaux complexes (dévoisement câbles 630)
ROUSSINES : Extension d'une 1/2 rame 413 de 1 départ	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2019-S2	481	Travaux de création de 1/2 rame pour 3 Départs transférés de Chafauds.
SEMBLANCAY : Création du 2e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2024-S2	2792	Ecart de coût justifié par l'augmentation du prix des matériels (TR) et la modification du CCDE du poste

Travaux de l'état initial (ex création) réalisés par ENEDIS				
Ouvrage	Etat d'avancement	Semestre prévisionnel de mise en service mis à jour	Montant déjà dépensé à la date d'établissement du bilan ou de l'état (en k€)	Commentaires
TIVERNON : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA et création 1/2 rame pour 3 départs dans un nouveau bâtiment	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2018-S2	1746	Travaux GC plus importants que prévus
VENESMES : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA et création 1/2 rame en double attache pour 2 départs dans un nouveau bâtiment	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2023-S2	2479	Travaux demi-rame transférés d'HENRICHEMONT. Travaux TR suite quatrième adaptation notifiée au Prefet le 17 décembre 2021. Ecart de coût justifié par l'augmentation du prix des matériels (TR)
VENESMES : Extension 1/2 rame pour 2 départs	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2016-S2	161	
VERDIN : Création du 2e transformateur 90/20 kV de 36 MVA et extension chaque 1/2 rame pour 1 départ	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2019-S2	1935	Travaux transférés d'ajout TR 36MVA et d'extension 1/2 rame pour 1 départ des Gardes et d'extension de 1/2 rame de Preuilly
VOVES : Création du 2e transformateur 90/20 kV de 36 MVA et création 1/2 rame dans nouveau bâtiment, pour 3 départs	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2018-S1	1871	1 extension 1/2 rame transférée de Jeu les Bois, mai 2017 et 1 extension 1/2 rame issue de Bonneval dec 2017
VOVES : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2021-S2	1477	Travaux suite adaptation publiée le 29/01/2019

Travaux de l'état initial (ex renforcement) réalisés par ENEDIS				
Ouvrage	Etat d'avancement	Semestre prévisionnel de mise en service mis à jour	Montant déjà dépensé à la date d'établissement du bilan ou de l'état (en k€)	Commentaires
AUNEAU : Adaptation de la TCFM	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2016-S1	0	Ces coûts sont retirés de l'ETF, les coûts associés à la TCFM n'étant pas comptabilisés au titre des S3RER.
AUVILLIERS : Mise à disposition d'une cellule	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2019-S1	77	Mise à disposition de 1 cellule transférée de Amilly
BONNEVAL : Mutation TR HTB1/HTA 413 de 20MVA en 36MVA	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2021-S2	750	Travaux suite adaptation publiée le 20/09/2019
COUESMES : Mise à disposition 3 cellules	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	S2 2021	108	Travaux terminés pour une cellule, en attente seuil de déclenchement pour les deux autres
DEOLS : Mise à disposition de 3 cellules	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2018-S1	254	Travaux terminés pour 1 cellule en 2016 Travaux terminés pour 2 cellules en 2018
JEU-LES-BOIS : Déplacement TSA et mise à disposition 1 cellule	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2021-S2	62	
LA CHAUME : Mutation TR HTB1/HTA 411 de 20MVA en 36MVA / Mise à disposition 1 cellule sur TR 411	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2017-S2	1108	
LES BUIS : Mutation d'un TR 90/20 kV de 20 MVA par un 36 MVA	20_TRAVAUX TRANSFÉRÉS	2023-S2	1104	Ecart de coût justifié par l'augmentation du prix des matériels (TR) + matériel tête de série + TR

Travaux de l'état initial (ex renforcement) réalisés par ENEDIS				
Ouvrage	Etat d'avancement	Semestre prévisionnel de mise en service mis à jour	Montant déjà dépensé à la date d'établissement du bilan ou de l'état (en k€)	Commentaires
				avec régleur décalé pour problématique tension haute
LEVROUX : Déplacement TSA et mise à disposition 2 cellules	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2016-S2	191	
PREUILLY : Mise à disposition 1 cellule	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2021-S1	52	
REBOURSIN : Adaptation générateur TCFM	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2019-S2	104	Adaptation TCFM retirée du coût prévisionnel. Travaux mise à disposition cellule terminés
ROUSSINES : Mutation d'un transformateur HTB1/HTA 413 de 15MVA en 36MVA et mise à disposition 1 cellule	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2019-S2	845	
SEMBLANCAY : Mise à disposition 1 cellule	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2018-S1	236	Mise à disposition de 2 cellules au lieu de 1 cellule, Une mise à disposition transférée de Amilly
ST-AMAND : Mise à disposition 1 cellule	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2018-S1	236	Mise à disposition de 2 cellules au lieu de 1 cellule, Une mise à disposition transférée de Amilly
TIVERNON : Création double attache sur transformateur 412 / Adaptation générateur TCFM	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2017-S2	98	Adaptation TCFM retirée du coût prévisionnel.
VAILLY : Création d'un cellule	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2017-S2	124	
VENESMES : Déplacement TSA et mise à disposition de 2 cellules	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2020-S2	1373	Dept 18 Travaux déplacement TSA réalisé en 2016. Travaux terminés mise à disposition cellules départs. Travaux mutations des TR terminés. Travaux de mutation des 2 TR en 36MVA transférés de Eguzon et Valençay, dec 2017
VERDIN : Mise à disposition 2 cellules	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2018-S1	236	
VIERZON : Mise à disposition 1 cellule	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2019-S2	227	Mise à disposition de 2 cellules au lieu de 1 cellule. Mise à disposition de 1 cellule transférée de Payolles
VOVES : Mutation TR HTB1/HTA 413 de 20MVA en 36MVA	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2018-S2	612	Mutation TR 20 en 36 MVA, travaux de mutation transférés de Chatillon, mai 2017

3.2 Avancement des travaux du S3REnR

Travaux de création

Travaux de création réalisés par RTE									
Ouvrage	Seuil de déclenchement des travaux	Etat d'avancement	Semestre prévisionnel de mise en service mis à jour	Coût prévisionnel indiqué dans le S3REnR (en k€)	Coût prévisionnel actualisé au 31/12 avec l'indice TP12a (en k€)	Coût estimé au 31/12 (en k€)	Montant déjà dépensé à la date d'établissement du bilan ou de l'état (en k€)	Projet engagé	Commentaires
AMILLY : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	NON	20_TRAVAUX TRANSFÉRÉS		0	0	0	0	NON	Transféré vers Mehun
AUBIGNY : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2033-S2	134	134	190	0	NON	
BEAUNE LA ROLANDE : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	OUI	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2025-S1	80	86	39	39	OUI	
BROU : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	NON	20_TRAVAUX TRANSFÉRÉS		0	0	0	0	NON	Transféré vers LORRIS
BUZANCAIS : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2033-S2	285	308	308	0	NON	
CHATILLON : Création d'une cellule ligne et fond de poste 90 kV	OUI	1_DÉCISION D'OUVERTURE DU PROJET	2030-S2	1500	1620	1650	86	OUI	
CHER 1 : Création du poste 400/225/20 kV et de 2 transformateurs 225/20 kV de 80 MVA	OUI	2_APPROBATION DU DPP	2030-S1	21000	22680	28214	186	NON	
COLUMEAUX : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	NON	20_TRAVAUX TRANSFÉRÉS		0	0	0	0	NON	Transféré vers DEOLS
DAMBON : Création d'un autotransformateur 400/225 kV de 600MVA	OUI	1_DÉCISION D'OUVERTURE DU PROJET	2027-S2	10000	10800	19092	270	OUI	Evolution du coût suite à mise à jour des études techniques (2024)
DEOLS : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	OUI	10_TRAVAUX ENGAGÉS	2027-S2	80	82	84	7	NON	Transféré depuis COLUMEAUX
EURE-ET-LOIR 1 : Création du poste 225/20 kV et de 2	OUI	1_DÉCISION D'OUVERTURE DU PROJET	2027-S2	8080	8726	8126	584	OUI	

Travaux de création réalisés par RTE									
Ouvrage	Seuil de déclenchement des travaux	Etat d'avancement	Semestre prévisionnel de mise en service mis à jour	Coût prévisionnel indiqué dans le S3REnR (en k€)	Coût prévisionnel actualisé au 31/12 avec l'indice TP12a (en k€)	Coût estimé au 31/12 (en k€)	Montant déjà dépensé à la date d'établissement du bilan ou de l'état (en k€)	Projet engagé	Commentaires
transformateurs 225/20 kV de 80 MVA									
EURE-ET-LOIR 2 : Création du poste 90/20 kV et de 3 transformateurs 90/20 kV de 36 MVA	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2033-S2	3020	3262	5323	0	NON	
EURE-ET-LOIR 3 : Création du poste 225/20 kV et de 3 transformateurs 225/20 kV de 80 MVA	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2033-S2	49500	53460	59360	0	NON	Nouveau coût actualisé du projet à environ 100 M€ (RTE)
GATINAIS : Création d'un transformateur 400/90 kV de 240 MVA	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2029-S2	6600	7128	18318	0	NON	
HENRICHEMONT : Création du 2e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2033-S2	1996	1996	2000	0	NON	
INDRE 1 : Création du 1er transformateur 90/20 kV de 36 MVA	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2033-S2	1350	1458	675	0	NON	
INDRE 1 : Création du 2e transformateur 225/20 kV de 80 MVA	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2032-S2	1167	1260	1170	0	NON	
INDRE 1 : Création du 2e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	NON	20_TRAVAUX TRANSFÉRÉS		1350	1458	0	0	NON	Transféré vers ROMORANTIN
INDRE 1 : Création du 3e transformateur 225/20 kV de 80 MVA	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2033-S2	1167	1260	3410	0	NON	
INDRE 1 : Modification du poste CHERY et création du 1e transformateur 225 kV/20kV de 80 MVA	OUI	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2030-S2	2247	2427	2250	0	NON	
INDRE 2 : Création du 1er transformateur 225/20 kV de 80 MVA	OUI	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2030-S2	1585	1712	1535	0	NON	
INDRE 2 : Création du 2e transformateur 225/20 kV de 80 MVA	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2033-S2	1585	1712	500	0	NON	

Travaux de création réalisés par RTE									
Ouvrage	Seuil de déclenchement des travaux	Etat d'avancement	Semestre prévisionnel de mise en service mis à jour	Coût prévisionnel indiqué dans le S3REnR (en k€)	Coût prévisionnel actualisé au 31/12 avec l'indice TP12a (en k€)	Coût estimé au 31/12 (en k€)	Montant déjà dépensé à la date d'établissement du bilan ou de l'état (en k€)	Projet engagé	Commentaires
INDRE ET LOIRE 1 : Création du poste 400/225/20 kV et création d'un transformateur 225/20kV de 80 MVA	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2033-S2	18300	19764	9150	0	NON	Poste annulé (autotransformateur 400/225kV transféré à MARMAGNE)
INDRE SUD : Création du poste 400/225/90/20 kV avec un TR 225/20 80 MVA	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2032-S2	69374	69374	85759	39	NON	
LA FERRANDE : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2030-S2	1031	1031	2000	0	NON	
LES GARDES : Création du 2e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	OUI	10_TRAVAUX ENGAGES	2026-S1	330	356	299	299	OUI	
LEVROUX : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	OUI	9_TRAVAUX COMMANDES	2026-S2	195	211	412	412	OUI	
LOIRET 1 : Création du poste 90/20 kV et de 2 transformateurs 90/20 kV de 36 MVA	NON	1_DÉCISION D'OUVERTURE DU PROJET	2030-S2	3140	3391	1063	60	NON	
LORRIS : Création du 2e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	OUI	1_DÉCISION D'OUVERTURE DU PROJET	2027-S2	1830	1867	2284	57	OUI	Transfert depuis TERTRE
LORRIS : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	OUI	1_DÉCISION D'OUVERTURE DU PROJET	2027-S2	285	291	117	0	NON	Transfert depuis BROU
MARMAGNE : Création d'un autotransformateur de 400/225 kV de 600 MVA	OUI	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2030-S2	0	0	29980	0		transféré depuis INDRE ET LOIRE 1
MEHUN : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	OUI	1_DÉCISION D'OUVERTURE DU PROJET	2027-S2	80	82	118	1	NON	transféré depuis Amilly
MERIE : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	OUI	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2028-S2	0	0	182	0	NON	Transféré depuis VAILLY
POIRIER : Création du 2e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	NON	20_TRAVAUX TRANSFÉRÉS		2080	2246	0	0	NON	Transféré vers RIOU
PREUILLY : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	OUI	1_DÉCISION D'OUVERTURE DU PROJET	2026-S2	80	86	92	15	NON	

Travaux de création réalisés par RTE									
Ouvrage	Seuil de déclenchement des travaux	Etat d'avancement	Semestre prévisionnel de mise en service mis à jour	Coût prévisionnel indiqué dans le S3REnR (en k€)	Coût prévisionnel actualisé au 31/12 avec l'indice TP12a (en k€)	Coût estimé au 31/12 (en k€)	Montant déjà dépensé à la date d'établissement du bilan ou de l'état (en k€)	Projet engagé	Commentaires
RIOU : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	OUI	9_TRAVAUX COMMANDES	2028-S2	2040	0	0	0	NON	transféré depuis POIRIER
ROMORANTIN : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	OUI	9_TRAVAUX COMMANDES	2028-S2	2040	0	0	0	NON	Transféré depuis INDRE 1
SAINT-AMAND : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	OUI	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2025-S2	80	86	169	138	OUI	
SEMBLANCAY : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	OUI	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2025-S2	80	86	76	61	OUI	
TERTRE : Création du 2e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	NON	20_TRAVAUX TRANSFÉRÉS		0	0	0	0	NON	Transféré vers LORRIS
TIVERNON: Extension du poste 225kV et création de 3 transformateurs 225/20kV de 80 MVA	OUI	1_DÉCISION D'OUVERTURE DU PROJET	2028-S2	4480	4838	3985	105	NON	Seul le premier transformateur est à ce jour déclenché
TOURNOISIS : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	OUI	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2028-S2	2500	2700	2400	0	NON	
TOURY : Création du 4e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	OUI	10_TRAVAUX ENGAGÉS	2026-S1	80	86	210	171	OUI	
VAILLY : Création du 2e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	NON	20_TRAVAUX TRANSFÉRÉS		2248	2248	100	0	NON	Transféré vers MERIE
VERDIN : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	OUI	1_DÉCISION D'OUVERTURE DU PROJET	2027-S2	80	86	164	2	NON	

Travaux de création réalisés par ENEDIS									
Ouvrage	Seuil de déclenchement des travaux	Etat d'avancement	Semestre prévisionnel de mise en service mis à jour	Coût prévisionnel indiqué dans le S3REnR (en k€)	Coût prévisionnel actualisé au 31/12 avec l'indice TP12a (en k€)	Coût estimé au 31/12 (en k€)	Montant déjà dépensé à la date d'établissement du bilan ou de l'état (en k€)	Projet engagé	Commentaires
AMILLY : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	NON	20_TRAVAUX TRANSFÉRÉS		0	0	0	0	NON	Transféré vers Mehun

Travaux de création réalisés par ENEDIS									
Ouvrage	Seuil de déclenchement des travaux	Etat d'avancement	Semestre prévisionnel de mise en service mis à jour	Coût prévisionnel indiqué dans le S3REnR (en k€)	Coût prévisionnel actualisé au 31/12 avec l'indice TP12a (en k€)	Coût estimé au 31/12 (en k€)	Montant déjà dépensé à la date d'établissement du bilan ou de l'état (en k€)	Projet engagé	Commentaires
AUBIGNY : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2033-S2	1550	1680	1680	0	NON	
BROU : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	NON	20_TRAVAUX TRANSFÉRÉS		0	0	0	0	NON	Transféré vers LORRIS
BUZANCAIS : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2033-S2	1300	1409	1409	0	NON	
CHER 1 : Création du poste 400/225/20 kV et de 2 transformateurs 225/20 kV de 80 MVA	OUI	2_APPROBATION DU DPP	2030-S1	3440	3729	3729	0	NON	Deuxième transformateur déclenché en 12/2025
DEOLS : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	OUI	10_TRAVAUX ENGAGÉS	2027-S2	1300	1409	2273	149	NON	Transféré depuis COLUMEAUX
EURE-ET-LOIR 1 : Création du poste 225/20 kV et de 2 transformateurs 225/20 kV de 80 MVA	OUI	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2027-S2	5340	5789	3725	230	OUI	
EURE-ET-LOIR 1 : Création du poste 225/20 kV et de 2 transformateurs 225/20 kV de 80 MVA	OUI	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2032-S1	3440	3729	3729	0	NON	
EURE-ET-LOIR 2 : Création du poste 90/20 kV et de 3 transformateurs 90/20 kV de 36 MVA	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE		2970	3219	3219	0	NON	
EURE-ET-LOIR 2 : Création du poste 90/20 kV et de 3 transformateurs 90/20 kV de 36 MVA	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE		1670	1810	1810	0	NON	
EURE-ET-LOIR 2 : Création du poste 90/20 kV et de 3 transformateurs 90/20 kV de 36 MVA	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE		1670	1810	1810	0	NON	
EURE-ET-LOIR 3 : Création du poste 225/20 kV et de 3 transformateurs 225/20 kV de 80 MVA	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2033-S2	5340	5789	5789	0	NON	
EURE-ET-LOIR 3 : Création du poste 225/20 kV et de 3 transformateurs 225/20 kV de 80 MVA	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE		3440	3729	3729	0	NON	

Travaux de création réalisés par ENEDIS									
Ouvrage	Seuil de déclenchement des travaux	Etat d'avancement	Semestre prévisionnel de mise en service mis à jour	Coût prévisionnel indiqué dans le S3REnR (en k€)	Coût prévisionnel actualisé au 31/12 avec l'indice TP12a (en k€)	Coût estimé au 31/12 (en k€)	Montant déjà dépensé à la date d'établissement du bilan ou de l'état (en k€)	Projet engagé	Commentaires
EURE-ET-LOIR 3 : Création du poste 225/20 kV et de 3 transformateurs 225/20 kV de 80 MVA	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE		3440	3729	3729	0	NON	
HENRICHEMONT : Création du 2e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2033-S2	0	0	0	0	NON	
INDRE 1 : Création du 1e transformateur 225 kV/20kV de 80 MVA	OUI	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2030-S2	10320	11187	1557	25	NON	
INDRE 1 : Création du 1er transformateur 90/20 kV de 36 MVA	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2033-S2	2040	2211	2211	0	NON	
INDRE 1 : Création du 2e transformateur 225/20 kV de 80 MVA	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2032-S2	3440	3729	3729	0	NON	
INDRE 1 : Création du 2e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	NON	20_TRAVAUX TRANSFÉRÉS		0	0	0	0	NON	Transféré vers ROMORANTIN
INDRE 1 : Création du 3e transformateur 225/20 kV de 80 MVA	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE		3440	3729	3729	0	NON	
INDRE 2 : Création du 1er transformateur 225/20 kV de 80 MVA	OUI	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2030-S2	3440	3729	3729	0	NON	
INDRE 2 : Création du 2e transformateur 225/20 kV de 80 MVA	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2033-S2	3440	3729	3729	0	NON	
INDRE ET LOIRE 1 : Création du poste 400/225/20 kV et création d'un transformateur 225/20kV de 80 MVA	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2033-S2	3440	3729	3729	0	NON	
INDRE SUD : Création du poste 400/225/90/20 kV avec un TR 225/20 80 MVA	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2032-S2	6160	6677	6677	0	NON	
LA FERRANDE : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	NON	0_EN SURVEILLANCE	2030-S2	1550	1680	1680	0	NON	

Travaux de création réalisés par ENEDIS									
Ouvrage	Seuil de déclenchement des travaux	Etat d'avancement	Semestre prévisionnel de mise en service mis à jour	Coût prévisionnel indiqué dans le S3REnR (en k€)	Coût prévisionnel actualisé au 31/12 avec l'indice TP12a (en k€)	Coût estimé au 31/12 (en k€)	Montant déjà dépensé à la date d'établissement du bilan ou de l'état (en k€)	Projet engagé	Commentaires
		DE LA DYNAMIQUE							
LES GARDES : Création du 2e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	OUI	10_TRAVAUX ENGAGES	2026-S1	1300	1409	2674	2010	OUI	Ecart de coût justifié par l'augmentation du prix des matériels (TR) + Passage PCCN de tout le poste
LEVROUX : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	OUI	9_TRAVAUX COMMANDES	2026-S2	1300	1409	2507	67	NON	
LORRIS : Création du 2e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	OUI	1_DÉCISION D'OUVERTURE DU PROJET	2027-S2	1670	1810	1752	326	OUI	Transfert depuis TERTRE
LORRIS : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	OUI	1_DÉCISION D'OUVERTURE DU PROJET	2027-S2	1670	1810	3346	1806	OUI	Transfert depuis BROU
MEHUN : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	OUI	1_DÉCISION D'OUVERTURE DU PROJET	2027-S2	1670	1810	2633	48	OUI	Transféré depuis Amilly
MERIE : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	OUI	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2028-S2	1550	1680	1680	0	NON	Transfert TR depuis VAILLY
POIRIER : Création du 2e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	NON	20_TRAVAUX TRANSFÉRÉS		0	0	0	0	NON	Transféré vers RIOU
PREUILLY : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	OUI	1_DÉCISION D'OUVERTURE DU PROJET	2026-S2	1670	1810	1368	85	OUI	
RIOU : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	OUI	9_TRAVAUX COMMANDES	2028-S2	2040	2340	2340	0	NON	Transféré depuis POIRIER
ROMORANTIN : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	OUI	9_TRAVAUX COMMANDES	2028-S2	2040	2211	2211	0	NON	Transféré depuis INDRE 1
SAINT-AMAND : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	OUI	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2025-S2	1670	1810	4475	3588	OUI	
SEMBLANCAY : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	OUI	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2025-S2	1300	1409	2052	1595	OUI	
TERTRE : Création du 2e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	NON	20_TRAVAUX TRANSFÉRÉS		0	0	0	0	NON	Transféré vers LORRIS
TIVERNON : Création du 2e transformateur 225/20 kV de 80 MVA	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2032-S2	3440	3729	3729	0	NON	Montant Global (Ajout de 3 TR 225/20 kV de 80 MVA et création de 6 demi-ramas HTA)
TIVERNON : Création du 3e transformateur 225/20 kV de 80 MVA	NON	0_EN SURVEILLANCE	2033-S2	3440	3729	3729	0	NON	Montant Global (Ajout de 3 TR 225/20 kV de 80 MVA)

Travaux de création réalisés par ENEDIS									
Ouvrage	Seuil de déclenchement des travaux	Etat d'avancement	Semestre prévisionnel de mise en service mis à jour	Coût prévisionnel indiqué dans le S3REnR (en k€)	Coût prévisionnel actualisé au 31/12 avec l'indice TP12a (en k€)	Coût estimé au 31/12 (en k€)	Montant déjà dépensé à la date d'établissement du bilan ou de l'état (en k€)	Projet engagé	Commentaires
		DE LA DYNAMIQUE							et création de 6 demi-ramen HTA)
TIVERNON: Extension du poste 225kV et création de d'un transformateur 225/20kV de 80 MVA	OUI	2_APPROBATION DU DPP	2028-S2	3440	3729	3729	0	NON	Montant Global (Ajout de 3 TR 225/20 kV de 80 MVA et création de 6 demi-ramen HTA)
TOURNOISIS : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	OUI	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2028-S2	2500	2710	2710	0	NON	
VAILLY : Création du 2e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	NON	20_TRAVAUX TRANSFÉRÉS		0	0	0	0	NON	Transféré vers MERIE
VERDIN : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	OUI	1_DÉCISION D'OUVERTURE DU PROJET	2027-S2	1670	1810	3387	50	NON	

Travaux de création réalisés par SICAP									
Ouvrage	Seuil de déclenchement des travaux	Etat d'avancement	Semestre prévisionnel de mise en service mis à jour	Coût prévisionnel indiqué dans le S3REnR (en k€)	Coût prévisionnel actualisé au 31/12 avec l'indice TP12a (en k€)	Coût estimé au 31/12 (en k€)	Montant déjà dépensé à la date d'établissement du bilan ou de l'état (en k€)	Projet engagé	Commentaires
BEAUNE LA ROLANDE : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	OUI	10_TRAVAUX ENGAGES	2025-S1	2700	2870	3119	3119	OUI	
LOIRET 1 : Création du poste 90/20 kV et de 2 transformateurs 90/20 kV de 36 MVA	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2030-S2	6200	6590	6590	5	NON	
LOIRET 1 : Création du poste 90/20 kV et de 2 transformateurs 90/20 kV de 36 MVA	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE				0	0	NON	
SERMAISES : Création d'une 1/2 rame	OUI	10_TRAVAUX ENGAGES	2026-S1	500	531	1003	742	OUI	
TOURY : Création du 4e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	OUI	10_TRAVAUX ENGAGES	2026-S1	2200	2338	2300	2596	OUI	

Travaux de renforcement

Travaux de renforcement réalisés par RTE									
Ouvrage	Seuil de déclenchement des travaux	Etat d'avancement	Semestre prévisionnel de mise en service mis à jour	Coût prévisionnel indiqué dans le S3REnR (en k€)	Coût prévisionnel actualisé au 31/12 avec l'indice TP12a (en k€)	Coût estimé au 31/12 (en k€)	Montant déjà dépensé à la date d'établissement du bilan ou de l'état (en k€)	Projet engagé	Commentaires
AUBIGNY-GIEN : Renforcement de la ligne 63 kV	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2031-S2	17340	17340	17160	0	NON	
AUBIGNY-ZHENRICHEMONT : Renforcement de la ligne 63 kV	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2032-S2	11712	11712	11590	0	NON	
AUNEAU-MALAGUAY : Ajout d'un Dynamic Line Rating (DLR) 90 kV	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2028-S2	200	216	216	0	NON	
AUNEAU-MALAGUAY : Renforcement de la liaison 90 kV	OUI	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2029-S2	7900	8532	17600	0	NON	
BONNEVAL-CHAUNAY 2 : Création d'une liaison souterraine 90 kV + self serie	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2031-S2	26400	28512	28512	0	NON	
BONNEVAL-CHAUNAY : Renforcement de la liaison aérienne 90 kV	OUI	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2030-S2	8200	8856	8856	0	NON	
BUIS –Z TROU : Renforcement de la liaison 90kV	OUI	21_TRAVAUX ABANDONNÉS		580	626	626	0	NON	
BUIS-MARMAGNE : Renforcement de la liaison 90kV	OUI	21_TRAVAUX ABANDONNÉS		1700	1836	1836	0	NON	
BUIS-MARMAGNE : Renforcement de la ligne 90 kV	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2030-S2	15016	15016	15000	0	NON	
CHANCEAUX-SEMBLANCAY : Renforcement de la liaison aérienne 90 kV	OUI	1_DÉCISION D'OUVERTURE DU PROJET	2027-S2	1390	1501	9485	372	NON	Augmentation des coûts l'année dernière en conséquence de la mise à jour des coûts de fournitures

Travaux de renforcement réalisés par RTE									
Ouvrage	Seuil de déclenchement des travaux	Etat d'avancement	Semestre prévisionnel de mise en service mis à jour	Coût prévisionnel indiqué dans le S3REnR (en k€)	Coût prévisionnel actualisé au 31/12 avec l'indice TP12a (en k€)	Coût estimé au 31/12 (en k€)	Montant déjà dépensé à la date d'établissement du bilan ou de l'état (en k€)	Projet engagé	Commentaires
CHAUVIGNY – LA FERRANDE – JAUMES – MONTMORILLON, tronçon LA FERRANDE– Z FORGE : Renforcement de la liaison 90 kV	OUI	10_TRAVAUX ENGAGES	2030-S1	5194	5194	5850	0	NON	
CHAUVIGNY – LA FERRANDE – JAUMES – MONTMORILLON, tronçon Z FORGE –Z JAUMES : Renforcement de la liaison 90 kV	OUI	7_OBTENTION DE LA DERNIERE AUTORISATION	2030-S2	11045	11045	14209	0	NON	
CHER SUD : Création d'un automate de zone (NAZA)	OUI	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2025-S2	500	540	147	87	OUI	
DAMBRON Z VOVES : Ajout d'un Dynamic Line Rating (DLR) 90 kV	OUI	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2034-S2	400	432	50	0	NON	
EGUZON : Mutation d'un autotransformateur 400/225kV de 300 MVA en 600 MVA	OUI	1_DÉCISION D'OUVERTURE DU PROJET	2029-S2	7610	8219	15590	84	OUI	
INDRE 1-MARMAGNE 2 : Création d'une liaison souterraine 225 kV	OUI	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2030-S2	6380	6890	6890	0	NON	
INDRE SUD : Création d'un automate de zone (NAZA)	OUI	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2025-S2	500	540	111	111	OUI	
INDRE et LOIRE SUD : Création d'un automate de zone (NAZA)	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2029-S2	500	540	540	0	NON	
INDRE-ET-LOIRE NORD : Création d'un automate	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2028-S2	200	216	216	0	NON	
LOIR-ET-CHER EST et INDRE NORD : Création d'un automate de zone (NAZA)	OUI	1_DÉCISION D'OUVERTURE DU PROJET	2026-S2	500	540	294	38	NON	
LOIRET : Création d'un automate de zone (NAZA)	NON	1_DÉCISION D'OUVERTURE DU PROJET	2026-S2	500	540	277	30	NON	
MOISY-VENDOME : Renforcement de la liaison aérienne 90 kV	OUI	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2033-S2	1740	1879	18000	0	NON	
MOUSSEAUX : Extension du jeu de barre 225 kV	NON	0_EN SURVEILLANCE	2030-S2	415	448	448	0	NON	

Travaux de renforcement réalisés par RTE									
Ouvrage	Seuil de déclenchement des travaux	Etat d'avancement	Semestre prévisionnel de mise en service mis à jour	Coût prévisionnel indiqué dans le S3REnR (en k€)	Coût prévisionnel actualisé au 31/12 avec l'indice TP12a (en k€)	Coût estimé au 31/12 (en k€)	Montant déjà dépensé à la date d'établissement du bilan ou de l'état (en k€)	Projet engagé	Commentaires
		DE LA DYNAMIQUE							
NERONDES : Extension du poste 63 kV	OUI	1_DÉCISION D'OUVERTURE DU PROJET	2028-S2	1700	1836	2068	3	NON	
NERONDES-GARCHIZY : Renforcement de la liaison aérienne 63 kV	OUI	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2029-S2	6500	7020	8400	0	NON	

Travaux de renforcement réalisés par ENEDIS									
Ouvrage	Seuil de déclenchement des travaux	Etat d'avancement	Semestre prévisionnel de mise en service mis à jour	Coût prévisionnel indiqué dans le S3REnR (en k€)	Coût prévisionnel actualisé au 31/12 avec l'indice TP12a (en k€)	Coût estimé au 31/12 (en k€)	Montant déjà dépensé à la date d'établissement du bilan ou de l'état (en k€)	Projet engagé	Commentaires
AIGURANDE : Mutation d'un TR 63/20 kV de 20 MVA par un 36 MVA	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE		927	1005	1005	0	NON	
AUBIGNY : Mutation TR 63/20 kV de 20 MVA par un 36 MVA	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE		927	1005	1005	0	NON	
BRIARE : Mutation d'un TR 90/20 kV de 20 MVA par un 36 MVA	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2033-S2	750	813	813	0	NON	
CHATILLON : Création d'une 1/2rame	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE		370	401	401	0	NON	
CHATILLON : Mutation d'un TR 90/20 kV de 20 MVA par un 36 MVA	OUI	9_TRAVAUX COMMANDES	2027-S1	750	813	813	17	NON	
COLUMEAUX : Création du 3e transformateur 90/20 kV de 36 MVA	NON	20_TRAVAUX TRANSFÉRÉS		0	0	0	0	NON	Transféré vers DEOLS
COLUMEAUX : Mutation d'un TR 90/20 kV de 20 MVA par un 36 MVA	OUI	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2028-S2	750	813	813	0	NON	
COUESMES : Création d'une 1/2rame	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE		370	401	401	0	NON	
COUESMES : Mutation de deux TR 90/20 kV de 20 MVA par un 36 MVA	OUI	10_TRAVAUX ENGAGES	2026-S2	1500	1626	2456	715	OUI	
COULLONS : Mutation d'un TR 90/20 kV de 20 MVA par un 36 MVA	NON	20_TRAVAUX TRANSFÉRÉS		0	0	0	0	NON	Transféré vers LORRIS
COULLONS : Mutation d'un TR 90/20 kV de 20 MVA par un 36 MVA	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2029-S1	1500	1626	1626	0	NON	Transfert depuis La Ferrande
EGUZON : Mutation d'un TR 90/20 kV de 20 MVA par un 36 MVA	OUI	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2025-S1	750	813	886	886	OUI	Déclenchée dans le cadre du précédent schéma.

Travaux de renforcement réalisés par ENEDIS									
Ouvrage	Seuil de déclenchement des travaux	Etat d'avancement	Semestre prévisionnel de mise en service mis à jour	Coût prévisionnel indiqué dans le S3REnR (en k€)	Coût prévisionnel actualisé au 31/12 avec l'indice TP12a (en k€)	Coût estimé au 31/12 (en k€)	Montant déjà dépensé à la date d'établissement du bilan ou de l'état (en k€)	Projet engagé	Commentaires
EGUZON : Mutation d'un TR 90/20 kV de 20 MVA par un 36 MVA	OUI	20_TRAVAUX TRANSFÉRÉS	2025-S1	0	0	0	0	NON	Transféré vers Semblancay
HENRICHEMONT : Création d'une 1/2rame	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE		370	401	401	0	NON	
HENRICHEMONT : Mutation TR 63/20 kV de 20 MVA par un 36 MVA	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2033-S2	927	1005	1005	0	NON	
LA CHAUME : Mutation d'un TR 63/20 kV de 20 MVA par un 36 MVA	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2033-S2	927	1005	1005	0	NON	
LA FERRANDE : Mutation d'un TR 90/20 kV de 20 MVA par un 36 MVA	NON	20_TRAVAUX TRANSFÉRÉS	2030-S2	0	0	0	0	NON	Transféré vers COULLONS
LES BUIS : Création d'une 1/2rame	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE		370	401	401	0	NON	
LES BUIS : Mutation d'un TR 90/20 kV de 20 MVA par un 36 MVA	NON	20_TRAVAUX TRANSFÉRÉS		0	0	0	0	NON	Transféré vers MONDOULBEAU
LOCHES : Création d'une 1/2rame	NON	20_TRAVAUX TRANSFÉRÉS		0	0	0	0	NON	Transféré vers Chateaufort sur Loire
LORRIS : Mutation d'un TR 90/20 kV de 20 MVA par un 36 MVA	OUI	9_TRAVAUX COMMANDES	2026-S1	750	813	1535	241	NON	Transfert depuis COULLONS
MEHUN : Mutation d'un TR 90/20 kV de 20 MVA par un 36 MVA	OUI	9_TRAVAUX COMMANDES	2026-S2	750	813	1080	50	NON	
MOISY : Création d'une 1/2rame	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE		370	464	464	0	NON	
MOISY : Mutation d'un TR 90/20 kV de 20 MVA par un 36 MVA	OUI	9_TRAVAUX COMMANDES	2027-S1	750	813	1009	666	NON	
MONDOUBLEAU : Création d'une 1/2rame	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE		370	464	464	0	NON	
MONDOUBLEAU : Mutation d'un TR 90/20 kV de 20 MVA par un 36 MVA	OUI	9_TRAVAUX COMMANDES	2026-S1	750	813	1024	180	OUI	Transféré depuis LES BUIS
ORCHIDEES (LES): Mutation d'un TR 90/20 kV de 20 MVA par un 36 MVA	NON	20_TRAVAUX TRANSFÉRÉS		0	0	0	0	NON	Transféré vers MOISY
ORCHIDEES : Création d'une 1/2rame	NON	20_TRAVAUX TRANSFÉRÉS		0	0	0	0	NON	
PAUDY : Mutation d'un TR 225/20 kV de 40 MVA par un 80 MVA	OUI	10_TRAVAUX ENGAGÉS	2026-S2	2100	2276	2445	2445	OUI	Ecart de coût justifié par l'augmentation du prix des matériels (TR)
SANCERRE : Création d'une 1/2rame	NON	20_TRAVAUX TRANSFÉRÉS		0	0	0	0	NON	Transféré vers Brou
SELLES SUR CHER : Création d'une 1/2rame	OUI	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2026-S2	370	401	401	230	NON	
SEMBLANCAY : Mutation d'un TR 90/20 kV de 20 MVA par un 36 MVA	OUI	11_MISE EN SERVICE DES OUVRAGES	2026-S1	750	813	989	989	OUI	Transfert depuis EGUZON

Travaux de renforcement réalisés par ENEDIS									
Ouvrage	Seuil de déclenchement des travaux	Etat d'avancement	Semestre prévisionnel de mise en service mis à jour	Coût prévisionnel indiqué dans le S3REnR (en k€)	Coût prévisionnel actualisé au 31/12 avec l'indice TP12a (en k€)	Coût estimé au 31/12 (en k€)	Montant déjà dépensé à la date d'établissement du bilan ou de l'état (en k€)	Projet engagé	Commentaires
VAILLY : Mutation d'un transformateur 63/20 kV de 20 MVA par un 36 MVA	NON	0_EN SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE	2033-S2	927	1005	1005	0	NON	

4. Etat financier du schéma

Les indicateurs financiers présentés dans ce chapitre sont définis comme suit :

- Quote-part perçue : elle représente la vision à date des règlements réalisés par les producteurs au titre du raccordement de leurs projets. Les installations en service sont réputées avoir versé l'intégralité de la quote-part leur revenant, tandis que seule la facturation partielle des installations en développement est prise en compte selon leur échéancier de paiement ;
- Quote-part perçue et engagée : montant correspondant à l'intégralité de la quote-part due pour le raccordement des projets EnR non diffus en service et en développement inscrits au schéma ;
- Sommes dépensées : il s'agit du cumul des « Sommes déjà dépensées » figurant dans les tableaux détaillés de l'annexe 3 aux rubriques « créations » de RTE et des GRD ;
- Sommes engagées ou dépensées et engagées : total des « sommes déjà dépensées » pour les travaux mis en service et des « coûts estimés » pour les travaux engagés figurant dans les tableaux détaillés de l'annexe 3 aux rubriques « créations » de RTE et des GRD ;
- Dépenses estimées : somme du « coût estimé » figurant dans les tableaux détaillés de l'annexe 3 de tous les travaux de créations de RTE et des GRD.

5. Capacités réservées par poste

Tableau des capacités réservées au 31 décembre 2025

Poste	Capacité réservée sur le poste (MW)	Capacité réservée affectée (MW)	Capacité réservée résiduelle * (MW)
AIGURANDE	15,5	15,4	0,1
AMILLY	47,0	47,0	- 0,5
ANGELIQUE	9,6	9,6	- 0,1
ARPENTS (LES)	14,9	14,9	- 0,4
AUBIGNY	23,0	22,4	0,6
AUNEAU	35,0	34,8	0,2
AUVILLIERS	33,0	32,6	0,4
AVOINE	15,0	15,0	-
BEAUGENCY	4,5	4,5	0,0
BEAUNE LA ROLANDE	25,0	20,4	4,6
BELNEUF	3,0	2,9	0,1
BIZETTE	2,6	2,6	- 0,1
BLERE	42,2	42,2	- 0,2
BLOIS-NORD	6,0	5,9	0,1
BONNEVAL	25,0	25,0	0,0
BOURGUEIL	19,5	19,1	0,4
BRIARE	85,5	85,5	- 0,5
BROU	52,4	52,4	- 3,4
BUZANCAIS	22,6	22,6	- 0,1
CHAFAUDS	6,7	6,7	- 0,2
CHAINGY	7,0	6,8	0,2
CHANCEAUX	-	-	-
CHARTRES SUD	12,5	11,0	1,5
CHATEAUDUN	88,5	88,1	0,4
CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	54,0	53,8	0,2
CHATEAU-RENAULT	29,5	29,3	0,2
CHATILLON-SUR-INDRE	28,0	27,8	0,2
CHAUNAY	122,9	120,0	2,9

Poste	Capacité réservée sur le poste (MW)	Capacité réservée affectée (MW)	Capacité réservée résiduelle * (MW)
CHECY	35,0	34,8	0,2
CHER 1	536,6	536,6	- 19,1
CHINON	44,0	43,1	0,9
CONTRES	23,5	23,2	0,3
CORMELAI	15,0	-	15,0
COUESMES	34,5	34,5	0,0
COULLONS	31,0	30,9	0,1
COURTENAY	34,0	33,6	0,4
DAMBRON	-	-	-
DEOLS	35,0	34,9	0,1
DREUX	2,0	2,0	- 0,0
DUN	13,0	12,6	0,4
EGUZON	30,6	30,6	- 0,1
EPERNON	12,0	11,4	0,6
EPINES-FORTES	5,1	5,1	- 0,1
EURE ET LOIR 1	62,0	61,8	0,3
EURE ET LOIR 2	5,0	4,8	0,2
EURE ET LOIR 3	121,0	120,3	0,7
FLEURY-LES-AUBRAIS	2,1	2,1	- 0,1
FONDETTES	27,5	27,5	- 0,5
GATINAIS	-	-	-
GELLAINVILLE	22,5	22,3	0,2
GIEN	5,4	5,4	- 0,4
GRIPOY	-	-	-
HENRICHEMONT	12,5	11,9	0,6
INDRE ET LOIRE 1	0,1	-	0,1
INDRE SUD	62,3	62,3	- 18,3
INDRE1/REUILLY-CHERY	111,4	111,4	- 0,4
INDRE2/INDRE NORD	53,8	53,8	- 0,8
JARGEAU	4,3	4,3	- 0,3
JEU-LES-BOIS	7,0	6,8	0,2
JOUE-LES-TOURS	23,0	22,8	0,2
LA CHAINEAU	21,1	21,1	- 0,1
LA CHAPELLE AUX NAUX	39,5	39,4	0,1
LA CHAUME	27,5	27,5	- 0,5
LA COMMANDERIE	14,0	13,7	0,3
LA FERRANDE	122,4	122,4	- 2,4
LA FORTAIE	9,5	8,5	1,0
LA LOUPE	8,1	8,1	- 0,6
LA PELOUSE	5,5	5,4	0,1
LAMOTTE-BEUVRON	50,5	49,5	1,0
LARCAY	-	-	-
LE BOURG	1,5	1,4	0,1
LE MADRON	30,0	23,7	6,3
LES AYDES	1,3	1,3	- 0,3
LES BUIS	13,8	13,8	- 0,3
LES COLUMEAUX	38,6	38,6	- 0,6
LES FONTAINES	-	-	-
LES GARDES	96,1	96,1	- 0,1
LES GRIBOUZY	14,5	14,2	0,3
LES ORCHIDEES	34,5	34,2	0,3
LES PAYOLLES	129,5	129,2	0,3
LES VIGNES	-	-	-
LEVROUX	97,0	96,4	0,6
LOCHES	24,5	24,4	0,1
LOIRET 1	15,0	-	15,0
LORRIS	78,5	78,5	- 0,0
LUISANT	0,0	0,0	- 0,0
MAINTENON	11,0	10,9	0,1
MAINVILLIERS	7,5	6,9	0,6
MALAGUAY	3,5	3,5	- 0,0

Poste	Capacité réservée sur le poste (MW)	Capacité réservée affectée (MW)	Capacité réservée résiduelle * (MW)
MALESHERBES	1,1	1,1	- 0,1
MARCHAIS	1,0	0,8	0,2
MARMAGNE	57,0	57,0	-
MAZIERES	37,0	36,6	0,4
MEHUN-SUR-YEVRE	40,6	40,6	- 0,1
MERIE	75,0	74,7	0,3
MOISY	46,9	46,9	- 0,4
MONDOUBLEAU	48,0	47,4	0,6
MONNAIE	5,0	4,7	0,3
MONTRICHARD	15,0	14,4	0,6
MOUSSEAUX	31,5	30,0	1,5
NERONDES	88,5	87,8	0,7
NOGENT-LE-ROTHOU	17,0	16,8	0,2
NUISEMENT	-	-	-
ONZAIN	1,6	1,6	- 0,1
ORGERES	5,3	5,3	- 0,3
ORLEANS	0,5	0,2	0,3
PAUDY	171,5	171,5	- 0,0
PHLIBON	16,0	16,0	0,0
PITHIVIERS	5,0	4,6	0,4
POIRIER	2,5	2,4	0,1
POISARD	15,4	15,4	- 0,4
POLE 45	4,4	4,4	- 0,4
PORTILLON	0,5	0,5	0,0
PREUILLY	38,1	38,1	- 0,1
REBOURSIN	7,5	6,8	0,7
RIOU	19,7	19,7	- 0,2
ROMORANTIN	63,5	62,8	0,7
ROUSSINES	66,5	63,7	2,8
SAINT CYR EN VAL	85,6	85,6	- 0,1
SANCERRE	14,0	13,6	0,4
SARAN	-	-	-
SAUVAGEON	-	-	-
SEIGY	9,5	9,1	0,4
SELLES-SUR-CHER	36,4	36,4	- 0,4
SEMBLANCAY	67,5	67,2	0,3
SENONCHES	4,0	4,0	- 0,0
SERMAISES	6,0	5,9	0,1
SORIGNY	19,5	19,0	0,5
SOURCE	4,5	4,5	- 0,0
ST GERMAIN DU PUY	14,0	12,9	1,1
ST-AMAND	52,5	51,9	0,6
ST-AVERTIN	6,0	5,7	0,3
ST-DOULCHARD	77,1	77,1	- 0,1
ST-MARCEL	16,0	15,4	0,6
SULLY-SUR-LOIRE	29,5	29,2	0,3
TABARDERIE	-	-	-
TERTRE	11,0	10,5	0,5
THIMERT	4,6	4,6	- 0,1
TIVERNON	31,1	31,1	- 0,1
TOURNOISIS	19,9	19,9	- 0,3
TOURS	1,0	0,8	0,2
TOURY	30,0	18,6	11,4
VAILLY	13,7	13,7	- 0,2
VALENCAY	47,5	47,1	0,4
VARENNES	-	-	-
VENDOME	11,5	11,5	- 0,0
VENESMES	28,0	26,3	1,7
VERDIN	43,1	43,1	- 0,1
VIERZON	22,8	22,8	- 0,3
VILLEMANDEUR	150,4	150,4	- 11,9

Poste	Capacité réservée sur le poste (MW)	Capacité réservée affectée (MW)	Capacité réservée résiduelle * (MW)
VILLEMENT	110,5	109,5	1,0
VILLERBON	-	-	-
VINEUIL	9,5	9,4	0,1
VOVES	50,5	50,1	0,4

* Les capacité résiduelles négatives ont été corrigées par des transferts de capacité en 2026.